

PCS 2021

Commune de TRANS-EN-PROVENCE



Version du 07/01/2022

Glossaire

CCAS : Centre Communal d'Actions Sociales

CCC : Commandement Communal de Crise

CCFF : Comité Communal Feux de Forêt

CODIS : Centre Opérationnel Départemental d'Incendies et de Secours

COS : Commandant des Opérations de Secours

CTM : Centre Technique Municipal

DGS : Directrice Générale des Services

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DOS : Directeur des Opérations de Secours

DPVa : Dracénie Provence Verdon agglomération

DST : Directeur des Services Techniques

ERP : Établissement Recevant du Public

PCCC : Poste du Commandement Communal de Crise

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PICS : Plan Inter Communal de Sauvegarde

PM : Police Municipale

PME : Police Municipale de l'Environnement

RCSC : Réserve Communale de Sécurité Civile

SDIS : Service Départemental d'Incendies et de Secours

SPMR : Société du Pipeline Méditerranée Rhône

TMD : Transports de Matières Dangereuses

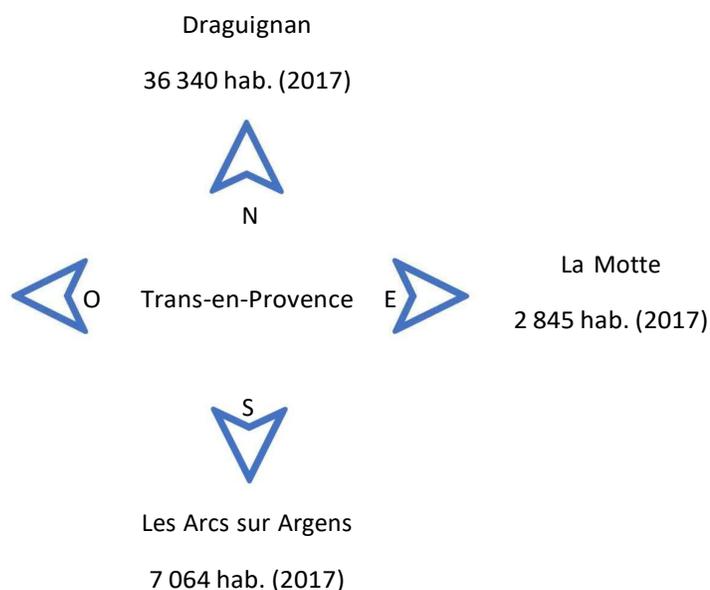
Présentation de la commune de Trans-en-Provence

Superficie : 16.99 km² dont 119.57 ha de forêt communale

Canton : de DRAGUIGNAN, Département : VAR

Population : 5 847 hab. (INSEE : Population légale des communes en vigueur en 2017)

Le centre ancien du village se situe le long de la Nartuby, de nombreux quartiers résidentiels l'entourent, une zone d'activités commerciales composée de 2 pôles s'étend de part et d'autre de la RD 1555 en direction de Draguignan.



Maire : Alain CAYMARIS

Hôtel de ville – 25, avenue de la Gare

Médecins : 3

Pharmacies : 2

Trans-en-Provence fait partie de l'intercommunalité Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) qui regroupe 23 communes (107 124 hab. pour 914.7 km² - 2017). Cette intercommunalité est située dans l'arrière-pays du Var, l'un des départements les plus boisés de France.

Risques naturels

Comme l'ensemble des communes forestières du département, le risque incendie est le risque dominant sur le territoire. S'en suit le risque inondation lié au cours d'eau de la Nartuby qui traverse le village ainsi qu'au ruissellement urbain. Les autres risques naturels pouvant impacter la commune sont les suivants : les séismes, les mouvements de terrain, les pandémies/épidémies, les canicules et les tempêtes (Voir DICRIM pour plus de

détails). À ce jour, Trans-en-Provence possède un plan de préventions des risques : celui concernant le risque inondation, élaboré suite à l'évènement de 2010 et approuvé le 26 mars 2014.

Risques technologiques

Concernant le risque industriel, l'usine STOGAZ située sur la commune de La Motte et classée « SEVESO seuil haut », ne menace plus directement Trans-en-Provence suite à la transformation du site. Cependant, la commune conserve des actions à entreprendre si un accident survenait. Concernant le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD), celui-ci est d'abord généré par un flux important de transit et de desserte sur l'A8, les RD 1555, 555, 91, 54 et 47 ainsi que la voie ferrée les Arcs/le Muy et la gare militaire Sainte Roselyne. S'ajoute à cela le pipeline enterré « la Mède/Puget sur Argens » qui passe au sud de la commune et qui est doublé par un gazoduc de la société « GRTgaz ». Enfin, concernant le risque nucléaire, les sources potentielles de sinistre les plus proches de Trans-en-Provence sont le site de Cadarache et le port militaire de Toulon. De ce fait, à travers le dispositif ORSEC nucléaire, la commune participe à la gestion et la distribution des comprimés d'iodes, au titre de la réponse de sécurité civile dans les zones susceptibles d'être contaminées par des substances radioactives.

Organisation de la sauvegarde de la population lors d'un sinistre :

Depuis de nombreuses décennies, un plan communal d'actions de crise existait, il fut déclenché en 1989 (incendie) et lors des nombreuses crues de la Nartuby. Au fur et à mesure des modifications, il est devenu le Plan Communal d'Intervention puis Plan Communal de Sauvegarde depuis son dépôt en mars 2010 auprès de la Préfecture. Révisé depuis à plusieurs reprises, il cible aujourd'hui au plus près les besoins d'organisation de la commune en temps de crise. Il sera révisé autant que nécessaire afin d'ajuster la réponse de sécurité civile au besoin de la commune.

Spécificité du risque inondation :

La gestion du risque inondation est complétée par la mise en place d'un comité de vigilance. Ce comité de vigilance inondation est appelé à être déclenché fréquemment dès l'alerte inondation orange ou rouge par la Préfecture (GALA) ou lors de précipitations importantes récentes ou présentes sur le territoire de la commune et sur le bassin versant de la Nartuby en amont (2 sources principales : Châteaudouble et Ampus).

Les missions du comité de vigilance inondation :

- Surveiller la montée des eaux
- Prendre en considération l'état des sols et les précipitations antérieures
- Rester en lien avec les services de l'État et les communes en amont et en aval
- S'enquérir des prévisions météorologiques sur la commune et sur le bassin versant de la Nartuby en amont (Rhythmme, Préfecture, Météo France...)
- Informer la population des consignes de sécurité (automate, porte-à-porte dans les zones menacées)
- Informer les ERPs vulnérables
- Décider de la pré-alerte inondation
- Décider des évacuations des ERP, zone par zone
- Déclencher le PCS (le maire).

Au déclenchement du PCS, les missions du comité de vigilance perdurent, elles intègrent celles du Responsable des Actions Communales.

Présentation du PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est l'outil opérationnel du Maire pour faire face à la crise.

Objectif : préserver au mieux la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la commune lors d'une crise.

Le PCS de Trans-en-Provence se décline en 3 parties :

I.	L'état des lieux.....	5
1.	Risques sur la commune (relevé des principaux aléas)	6
A)	DICRIM + autres aléas sur la commune.....	9
B)	Plan des aléas	19
2.	Points vulnérables (identification des enjeux)	20
A)	Plans enjeux urbains/zones activités RD 1555	21
B)	ERP communaux (Plan + listing)	22
C)	ERP isolés recevant des enfants + camping	25
D)	Installations industrielles, SPMR	26
E)	Infrastructures avec animaux.....	27
F)	Pollution de la Nartuby	28
3.	Personnes à cibler (identification des populations vulnérables).....	30
II.	La réponse de proximité	31
1.	Schémas opérationnels	32
2.	Contacts.....	37
A)	Veille informatique	38
B)	Contacts extérieurs	39
C)	Contacts communes.....	40
D)	Comité de secteur	41
E)	Alerte à la population.....	42
3.	Fiches synthèses.....	43
4.	Fiches Actions	50
III.	Mises à jour.....	72

Annexes PCS

- Annexe 1 : Plans des aléas en A0
- Annexe 2 : Listing des ERP privés + plan enjeux urbains en A0
- Annexe 3 : Identification des populations vulnérables
- Annexe 4 : Distribution d'iode - risque nucléaire
- Annexe 5 : Plan Canicule
- Annexe 6 : Plan pandémie
- Annexe 7 : Plan Grand Froid
- Annexe 8 : Fiches réflexes

I. L'état des lieux

1. Risques sur la commune

- A- DICRIM + autres aléas présents sur la commune
- B- Plans des aléas

2. Points vulnérables

- A- Plans enjeux urbains + listing des ERP privés
- B- ERP communaux (plan + listing)
- C- ERP isolés recevant des enfants + camping
- D- Installations industrielles, SPMR
- E- Infrastructures avec animaux
- F- Pollution de la Nartuby

3. Personnes à cibler

Identification des personnes vulnérables

1

RISQUES SUR LA COMMUNE

A

DICRIM + autres aléas présents sur la commune



feu de forêt

Le risque feu de forêt



Principales zones boisées

LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS

Les principaux incendies qui ont eu lieu sur la commune sont ceux de 1974 et 1989. Lors de ce dernier incendie, de nombreuses habitations ont été évacuées préventivement.

LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

LA SURVEILLANCE

Lors des périodes les plus critiques de l'année, on mesure quotidiennement les conditions hydrométéorologiques et l'état de la végétation.

Les massifs sensibles sont constamment surveillés : tours de guet, patrouilles mobiles et aériennes impliquant de nombreuses administrations, des collectivités, des bénévoles...

AMÉNAGEMENT DES ZONES FORESTIÈRES

Le Réseau de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) veille aux chemins d'accès, au débroussaillage, à l'implantation de citernes.

MESURES INDIVIDUELLES RÉGLEMENTAIRES

Interdiction d'employer du feu dans les espaces sensibles : à certaines périodes de l'année, il est interdit de faire du feu ou d'utiliser du matériel provoquant des étincelles (allumettes, disqueuses...), de fumer dans les espaces sensibles et sur les voies qui les traversent. Ceux qui ne respectent

pas cette interdiction encourent les sanctions prévues au Code Forestier. Les auteurs d'incendie encourent des emprisonnements et amendes prévus par le Code Forestier et le Code Pénal.

FERMETURE DES MASSIFS FORESTIERS EN PÉRIODE ESTIVALE

Un arrêté préfectoral réglemente en période estivale la pénétration dans les massifs forestiers, la circulation des véhicules à moteur et le stationnement sur certaines voies les desservant.

Des informations sur l'accès aux massifs forestiers sont consultables sur le site internet de la préfecture du Var :

www.var.pref.gouv.fr/massifs
ou au
04 89 96 43 43

Pour en savoir plus...

- › www.risquesmajeurs.fr
site portail thématique du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
- › www.var.pref.gouv.fr
site de la préfecture du Var
- › www.mementodumaire.net
site d'information sur les risques majeurs à destination des maires et des élus locaux
- › www.promethee.com
site présentant les données chiffrées sur les incendies de forêt (superficie, nombre, répartition) pour quinze départements méditerranéens
- › www.cypres.org
site d'information sur les risques majeurs en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur



Que faire en cas de feu de forêt ?

feu de forêt

DÉFINITION DU RISQUE

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu se propage dans des formations forestières et/ou subforestières (maquis, garrigue) sur une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant.

Trois conditions sont nécessaires, à un départ de feu :

- ♦ Une source de chaleur (flamme, étincelle),
- ♦ De l'oxygène (le vent active la combustion),
- ♦ Un combustible (végétation).

Le risque de feu est davantage lié à l'état de la forêt (sécheresse, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...).



Forêt brûlée.

CONSIGNES GÉNÉRALES FACE AU FEU DE FORÊT

AVANT

S'ORGANISER ET ANTICIPER

- repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- débroussailler selon la réglementation en vigueur,
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

PENDANT

SE METTRE À L'ABRI

- ⇒ Si vous êtes témoin d'un départ de feu :
 - informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible,
 - attaquer le départ de feu, si possible.
- ⇒ Dans la nature :
 - s'éloigner dos au vent,
 - si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide,
 - à pied rechercher un écran (rocher, mur...),
- ⇒ Une maison bien protégée est le meilleur abri :
 - fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
 - occulter les aérations avec des linges humides,
 - rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après,
 - la mise à l'abri est préférable à l'évacuation des lieux.

APRÈS

RESPECTER LES CONSIGNES

- éteindre les foyers résiduels.
- faire l'inventaire des dommages et préparer les dossiers d'assurance.

CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

L'incendie approche



dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
arrosez les abords



fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

L'incendie est à votre porte



rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



fermez volets, portes et fenêtres
cafeutrez avec des linges mouillés



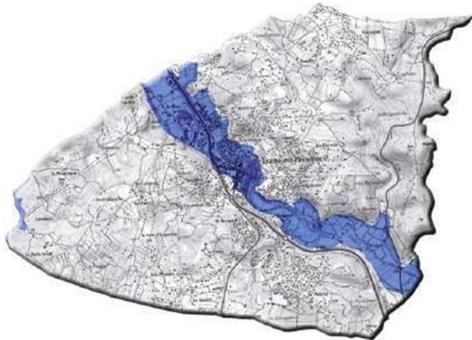
ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
ne sortez pas sans ordre des autorités

© Decan - XBM Transmettre.com/municipier - 04 94 03 80 23 - mise à jour avril 2012



risque inondation

Le risque inondation



Atlas des zones inondables

LE RISQUE LOCAL

Le risque d'inondation à Trans-en-Provence est généré par des crues torrentielles de la Nartuby et du ruissellement.

Les points sensibles sont la zone du Plan, le village et la plaine de la Gravière pour la Nartuby et les quartiers Cafon 1 et les Suous pour le ruissellement.

LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS

La commune a connu des inondations exceptionnelles lors des intempéries de juin 2010 et plus récemment une inondation en novembre 2011.

LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

LA PRÉVENTION

Obligation des propriétaires riverains des cours d'eau non domaniaux :

- curage régulier du lit pour rétablir le cours d'eau dans sa largeur et profondeur naturelles,
- entretien des rives et berges leur appartenant,
- suppression des embâcles et débris pour maintenir l'écoulement naturel des eaux

Repérage des zones potentiellement exposées au travers de l'atlas des zones inondables,

Maîtrise de l'urbanisation dans les zones les plus exposées, les mesures mises en place dans le Plan de Prévention des Risques Inondation devant être reprises dans les documents d'urbanisme.

LA PROTECTION

Lorsque plusieurs communes sont concernées et si la situation le justifie, les dispositions spécifiques Inondation (ex plan de secours spécialisé inondation) du plan Orsec peuvent être déclenchées par le préfet.

Au niveau communal, le maire est chargé d'assurer la sécurité de la population et déclenche son plan communal de sauvegarde (PCS).

LA PRÉVISION

Surveillance du niveau de la Nartuby avec le système Vigicrue de Météo-France et grâce à deux caméras qui enregistrent les hauteurs et débits du cours d'eau. ■

Pour en savoir plus...

- › www.risquesmajeurs.fr
site portail thématique du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
- › www.var.pref.gouv.fr
site de la préfecture du Var
- › www.mementodumaire.net
site d'information sur les risques majeurs à destination des maires et des élus locaux
- › www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
site du serveur national d'annonce des crues
- › www.cypres.org
site d'information sur les risques majeurs en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur



Que faire en cas de risque d'inondation ?

risque inondation

DESCRIPTION DU RISQUE

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. On distingue trois types d'inondation :

- l'inondation de plaine caractérisée par une montée assez lente des eaux, avec débordement du cours d'eau en dehors de son lit mineur et/ou remontée de la nappe d'eau souterraine,
- l'inondation par crue torrentielle, rapide et puissante, liée à des précipitations intenses,
- l'inondation par ruissellement urbain, très rapide, liée à l'imperméabilisation des sols en zone urbanisée et ruissellement à flanc de colline lié à la déclivité du sol.



CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À L'INONDATION

AVANT

S'ORGANISER ET ANTICIPER

- mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : albums photos, papiers personnels, factures, matières et produits dangereux ou polluants,
- identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz,
- aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, événements,
- amarrer les cuves, etc.,
- repérer les stationnements hors zone inondable,
- prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

PENDANT

SE METTRE À L'ABRI

- ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école,
- éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours,
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue,
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes était des automobilistes surpris par la crue.

APRÈS

RESPECTER LES CONSIGNES

- aérer,
- désinfecter à l'eau de javel,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.



fermez portes,
fenêtres,
soupiraux,
aérations



fermez le gaz
et l'électricité



montez à pied
dans les étages



écoutez la radio
respectez les
consignes des
autorités



n'allez pas chercher
vos enfants à l'école
pour ne pas les
exposer



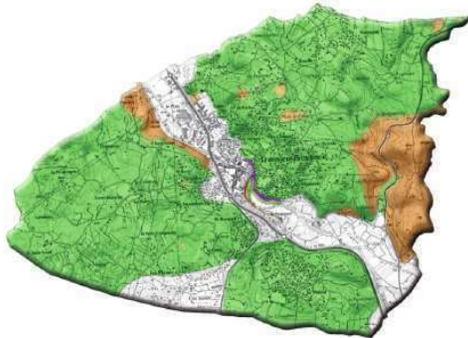
ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours

© Decon - XBM Transmettre/communiquer - 04 94 03 40 23 - mise à jour avril 2012



mouvement
de terrain

Le risque mouvement de terrain



- Risque faible
- Risque modéré
- Risque élevé

Source DDTM83



LE RISQUE LOCAL

Les points sensibles de la commune sont pour :

- Affaissements : Quartiers du Puits Neuf, de la Pouiraque, des Faisses, du Puits de Cavalier, du Puits de Maurin et des Lauvettes.
- Effondrements : Quartiers des Eyssares, de la Platrière, du Cros et du Puits d'Angouisse.
- Éboulements : Quartiers du Méyas, de la Darbousière, de la Baume et dans les gorges de la Nartuby à Trans.
- Glissements : Quartiers de la Baume et Valaury.

Des cavités souterraines sont recensées aux Fontettes, chemin de Cros, au Cassivet.

LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS

La commune a connu un effondrement de terrain sur la route départementale 1555 et sous la voie ferrée à l'entrée du village au lieu-dit Les Escombes en juin 2010.

LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

LA PRÉVENTION

Repérage des zones exposées :

- les inventaires des cavités souterraines (mines et carrières) www.bdmvt.net & www.bdcavite.net
- la cartographie communale des cavités souterraines et marnières,
- la cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles dans le département www.argiles.fr
- les études spécifiques réalisées lors de l'élaboration des PPR mouvement de terrain ou à l'occasion de la révision des documents d'urbanisme.

Suppression, stabilisation de la masse instable, drainage.

Systèmes de déviation, de freinage et d'arrêt des éboulis,

Maîtrise de l'urbanisation dans les zones les plus exposées,

Surveillance régulière des mouvements déclarés.

LA PROTECTION

Au niveau communal, le maire est chargé d'assurer la sécurité de la population et déclenche son plan communal de sauvegarde (PCS). ■

Pour en savoir plus...

- ▮ www.risquesmajeurs.fr
site portail thématique du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
- ▮ www.var.pref.gouv.fr
site de la préfecture du Var
- ▮ www.bdcavite.net
base de données nationales sur les cavités souterraines
- ▮ www.bdmvt.net
base de données nationales sur les mouvements de terrain
- ▮ www.mementodumaire.net
site d'information sur les risques majeurs à destination des maires et des élus locaux
- ▮ www.cypres.org
site d'information sur les risques majeurs en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur



mouvement
de terrain

Que faire en cas de mouvement de terrain ?

DESCRIPTION DU RISQUE

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou résultant d'activités humaines (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

- ◆ Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements, la solifluxion, le fluage, le retrait-gonflement et le fauchage.
- ◆ Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements liés à la présence de cavités souterraines (carrières ou ouvrages souterrains), les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.

CONSIGNES GÉNÉRALES FACE AU MOUVEMENT DE TERRAIN

AVANT

S'ORGANISER ET ANTICIPER

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

SE METTRE À L'ABRI

- En cas d'éboulement :
- fuir latéralement
 - ne pas revenir sur ses pas
 - gagner un point en hauteur
 - entrer dans un bâtiment en dur, non endommagé
 - à l'intérieur d'un bâtiment, se mettre à l'abri sous un meuble solide

- En cas d'effondrement :
- à l'intérieur
 - dès les premiers signes, évacuer les bâtiments
 - ne pas y retourner
 - ne pas prendre l'ascenseur

- à l'extérieur
- s'éloigner de la zone dangereuse

APRÈS

RESPECTER LES CONSIGNES DES AUTORITÉS

CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

EN CAS D'ÉBOULEMENT OU DE CHUTE DE PIERRES

Pendant

à l'intérieur



abritez-vous sous
un meuble solide
éloignez-vous
des fenêtres

à l'extérieur



rentrez rapidement
dans le bâtiment en
dur le plus proche

Après

à l'intérieur



fermez le gaz
et l'électricité



éloignez-vous de
la zone dangereuse
rejoignez le lieu
de regroupement

à l'extérieur



évacuez les bâtiments
n'y retournez pas
ne prenez pas
l'ascenseur



respectez les
consignes des
autorités

EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL

à l'intérieur



évacuez les bâtiments
n'y retournez pas
ne prenez pas
l'ascenseur

à l'extérieur



éloignez-vous de
la zone dangereuse
rejoignez le lieu
de regroupement

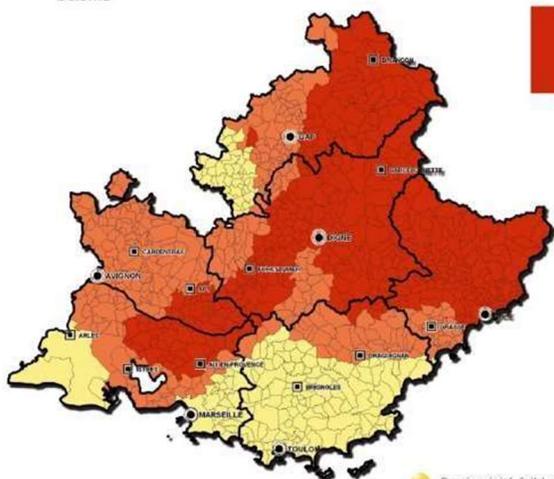


respectez les
consignes des
autorités



séisme

Le risque sismique



- 2 : sismicité faible (183)
- 3 : sismicité modérée (362)
- 4 : sismicité moyenne (418)



LE RISQUE LOCAL

Le département du Var s'inscrit entre les zones sismiques du couloir rhodanien et de la faille dite de Nice.

Le zonage réglementaire définit cinq zones de sismicité croissante basées sur un découpage communal (décret 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français) :

- 1 = sismicité très faible
- 2 = sismicité faible
- 3 = sismicité modérée
- 4 = sismicité moyenne
- 5 = sismicité forte (les antillaises)

La région PACA est considérée comme la région la plus sismique de France métropolitaine. La commune de Trans-en-Provence est située en zone de sismicité faible.

LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS

Il y a eu une secousse le 21 avril 1995 à Vintimille (magnitude 4,7) sans dommage constaté sur le territoire.

Pour en savoir plus...

LES MESURES DE PRÉVENTION

LA PRÉVENTION

La prévention passe par l'analyse historique, l'observation et la surveillance de la sismicité locale et régionale et des phénomènes précurseurs permettant une prédiction à plus ou moins long terme.

Le Bureau Central de la Sismicité Française (BCSF) diffuse les données collectées par les sismomètres en temps réel, ce qui permet d'améliorer la connaissance des aléas régionaux, voire locaux.

Les normes parasismiques et le zonage sismique de la France imposent l'application de règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

L'Eurocode 8 s'impose comme la règle de construction parasismique de référence pour les bâtiments. La réglementation conserve la possibilité de recourir à des règles forfaitaires dans le cas de certaines structures simples.

LA PROTECTION

S'il est possible d'identifier les principales zones où peuvent survenir des séismes et d'évaluer leur probabilité d'occurrence, il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme.

En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. Des recherches se poursuivent pour mieux comprendre les séismes et les prévoir.

- ▮ www.risquesmajeurs.fr
site portail thématique du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
- ▮ www.var.pref.gouv.fr
site de la préfecture du Var
- ▮ www.planseisme.fr
site d'information sur le programme national de prévention du risque sismique
- ▮ www.mementodumaire.net
site d'information sur les risques majeurs à destination des maires et des élus locaux
- ▮ www.cypres.org
site d'information sur les risques majeurs en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

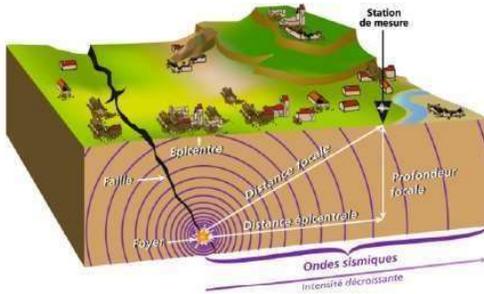


Que faire en cas de séisme ?

séisme

DESCRIPTION DU RISQUE

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.



La France est divisée en cinq zones sismiques :

- 1 = sismicité très faible
- 2 = sismicité faible
- 3 = sismicité modérée
- 4 = sismicité moyenne
- 5 = sismicité forte (Îles antillaises)

CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UN SÉISME

DÈS AUJOURD'HUI

S'ORGANISER ET ANTICIPER

- repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- fixer les appareils et les meubles lourds.

PENDANT

RESTER OÙ L'ON EST

- à l'intérieur : se mettre près d'un mur, dans un angle ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres;
- à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...);
- en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses,
- se protéger la tête avec les bras,
- ne pas allumer de flamme.

APRÈS

RESPECTER LES CONSIGNES

- après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses,
- ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble,
- vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, sortir du bâtiment et prévenir les autorités,
- si l'on est bloqué sous des débris, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (canalisation, table, poutre...).



CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

Pendant à l'intérieur



abritez-vous sous un meuble solide



à l'extérieur
éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres,...

Après à l'intérieur



fermez les vannes de gaz et de produits inflammables



évacuez les bâtiments n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur



écoutez la radio respectez les consignes des autorités



à l'extérieur
ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre

REJOIGNEZ LE LIEU DE REGROUPEMENT

© Dezon - XBM Transmettre/communiquer - 04 94 03 40 23 - mise à jour avril 2012

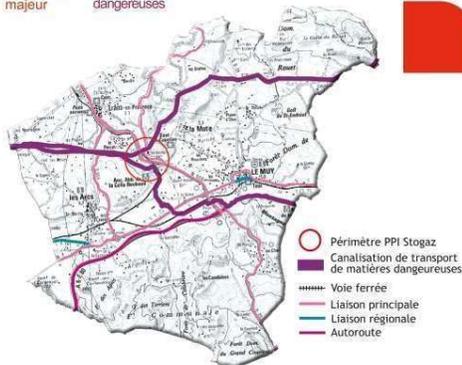


risque industriel
majeur



transport de
marchandises
dangereuses

Les risques industriels et T.M.D.



LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

LES RISQUES INDUSTRIELS

LA MAÎTRISE DU RISQUE À LA SOURCE

- une étude de danger ou l'industriel identifie de façon précise les accidents les plus dangereux pouvant survenir dans son établissement et leurs conséquences, qui conduit l'industriel à prendre les mesures de prévention nécessaires et à identifier les risques résiduels,
- l'État, au travers de la Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), contrôle la pertinence de ces études et assure le contrôle a posteriori de ces sites.

LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION AUTOUR DU SITE

L'ÉLABORATION DE PLANS DE SECOURS : l'élaboration par l'exploitant du Plan d'Opération Interne (POI), qui prévoit l'organisation humaine et matérielle pour gérer un incident limité à l'enceinte de l'établissement et le Plan Particulier d'Intervention (PPI), déclenché par la préfecture, lorsque l'incident dépasse les limites de l'établissement,

L'INFORMATION DE LA POPULATION au travers d'une brochure d'information destinée à la prévention et à la conduite à tenir en cas d'accident majeur.

LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

RÈGLEMENTATION ET CONTRÔLE

LE TRANSPORT ROUTIER est assujéti à l'arrêté ADR (accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route) : la formation des personnels de conduite, les règles strictes de circulation, l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés,

LE TRANSPORT FERROVIAIRE est assujéti à l'arrêté RID relatif au transport

LES MESURES DE PROTECTION

Selon le mode de transport considéré, seraient mis en place :

- les Plans de Surveillance et d'Intervention (PSI) par les exploitants de canalisations, d'autoroutes concédées, etc.,
- les Plans Marchandises Dangereuses (PMD) par la SNCF,
- la convention « TRANSAID », signée entre le ministère de l'Intérieur et l'Union des

Industries Chimiques (UIC), pour apporter aux autorités responsables des secours aide, expertise et assistance technique spécialisée lors d'accidents de TMD,

UNE RÉGLEMENTATION ET NORMALISATION de la construction des canalisations qui impose des contraintes d'occupation des sols de part et d'autre de la canalisation,

UNE RÉGLEMENTATION appropriée de la circulation dans la commune.

Industries Chimiques (UIC), pour apporter aux autorités responsables des secours aide, expertise et assistance technique spécialisée lors d'accidents de TMD,

- le dispositif ORSEC (activé par le préfet) qui intègre des dispositions spécifiques telles que le Plan de Secours Spécialisé TMD du Var.

DESCRIPTION DU RISQUE

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Le risque local est généré par la proximité de l'établissement STOGAZ à La Motte, classé «Seveso seuil haut», dépôt de gaz combustible liquéfié.

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

Le risque local est généré par un flux important de transit et de desserte sur certains axes routiers et la présence de canalisations de transport : l'A8, RN 555, les RD 54, 91, 47, la voie ferrée Les Arcs-Le Muy et la gare militaire Sainte-Roselyne, le gazoduc et la canalisation de transport d'hydrocarbures liquides La Médé/Puget-sur-Argens.

Les principaux effets de l'accident technologique sont :

- l'incendie, engendrant des effets thermiques (brûlures) et pouvant être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques,
- l'explosion, pouvant générer des effets thermiques et mécaniques (effet de surpression dû à l'onde de choc),
- la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol, de produits toxiques.

Pour en savoir plus...

» www.risquesmajeurs.fr
site portail thématique du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

» www.var.pref.gouv.fr
site de la préfecture du Var

» www.mementodumaire.net
site d'information sur les risques majeurs à destination des maires et des élus locaux

» www.ineris.fr
site de l'INERIS, une des structures spécialistes de l'analyse des risques en France.

» www.cypres.org
site d'information sur les risques majeurs en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur



risque industriel
majeur



transport de
marchandises
dangereuses

Que faire en cas de risques industriels et T.M.D.



CONSIGNES GÉNÉRALES FACE AU RISQUE INDUSTRIEL

AVANT

S'ORGANISER

- s'informer sur les risques encourus et les mesures de sauvegarde,
- disposer d'un poste de radio à piles,
- avoir à portée de main le matériel nécessaire à la mise à l'abri (adhésif, bouteilles d'eau).

PENDANT

SE METTRE À L'ABRI

- s'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche,
- ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule pour éviter de respirer des gaz toxiques,
- écouter les radios locales pour connaître les consignes à suivre,
- arrêter les aérations pour empêcher les gaz toxiques de pénétrer dans votre abri et si possible, boucher les entrées d'air, portes, fenêtres...
- ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle car il peut y avoir risque d'explosion,
- ne pas aller sur les lieux de l'accident car vous iriez au devant du danger,
- ne pas aller chercher vos enfants à l'école, pour ne pas les exposer,
- ne pas téléphoner car il faut libérer les lignes pour les secours.

APRÈS

RESPECTER LES CONSIGNES

- attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir.

CONSIGNES GÉNÉRALES FACE AU RISQUE TMD

AVANT

SAVOIR IDENTIFIER

- un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque(s) généré(s) par la ou les marchandise(s) transportée(s).

PENDANT

SE METTRE À L'ABRI

- si on est témoin d'un accident : **Donner l'alerte** aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises.
- en cas de fuite de produit :
 - rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner,
 - ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit,
 - ne pas fumer.
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

APRÈS

RESPECTER LES CONSIGNES

- attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir.

CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ



rentrez rapidement
dans le bâtiment en
dur le plus proche



fermez et calfeutrez
portes, fenêtres
et ventilations
éloignez-vous-en



écoutez la radio
respectez les
consignes des
autorités



n'allez pas chercher
vos enfants à l'école
pour ne pas les
exposer



ne fumez pas

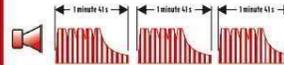


ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours

SIRÈNE SPÉCIFIQUE AU RISQUE INDUSTRIEL

Vous entendez la sirène...

Un son montant et descendant
3 fois 1 minute 41s séparées par un court silence



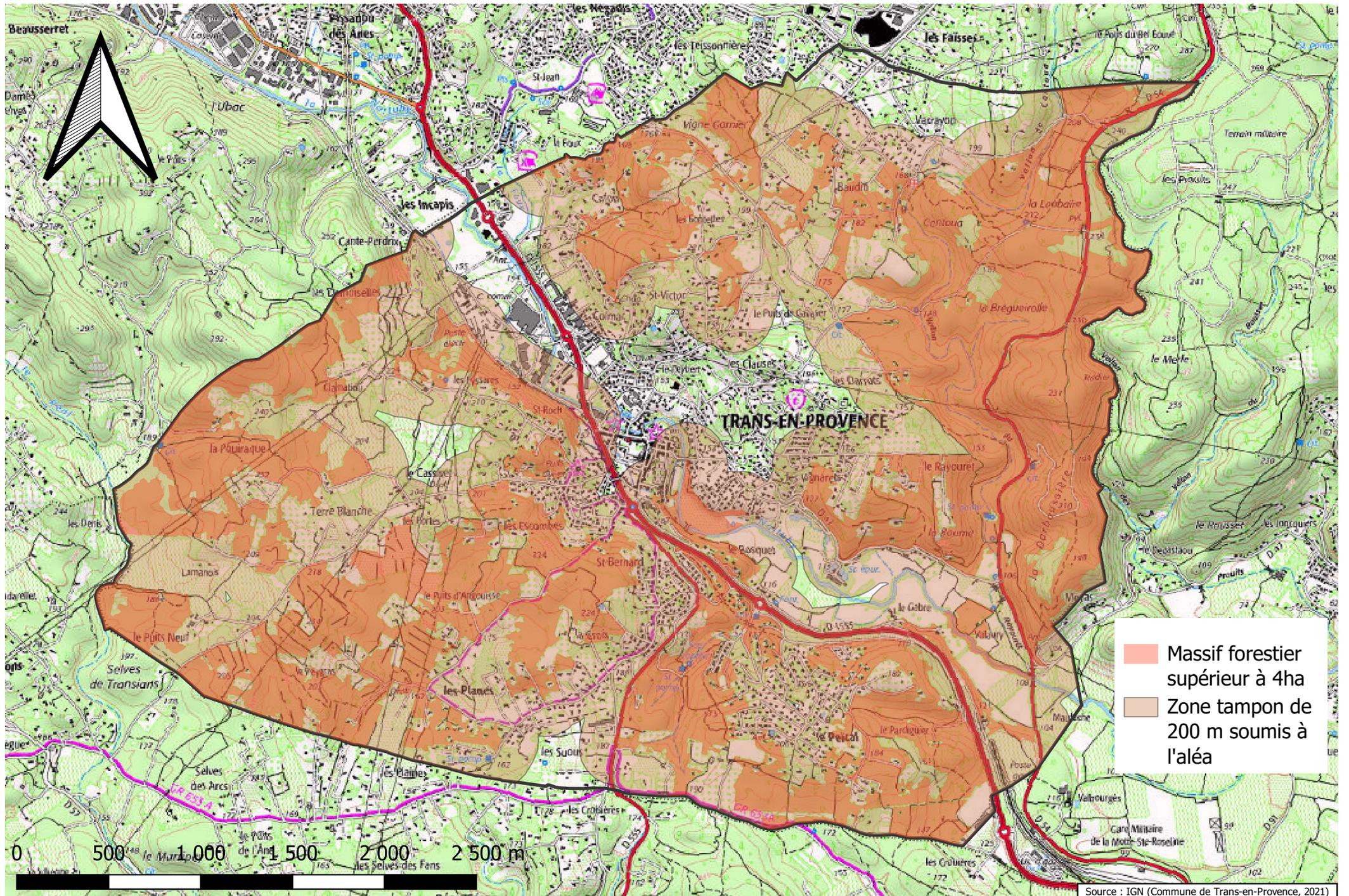
Liste des autres aléas présents sur la commune

- Risque Canicule
- Risque Pandémie
- Risque Nucléaire
- Risque Tempête
- Risque Grand Froid

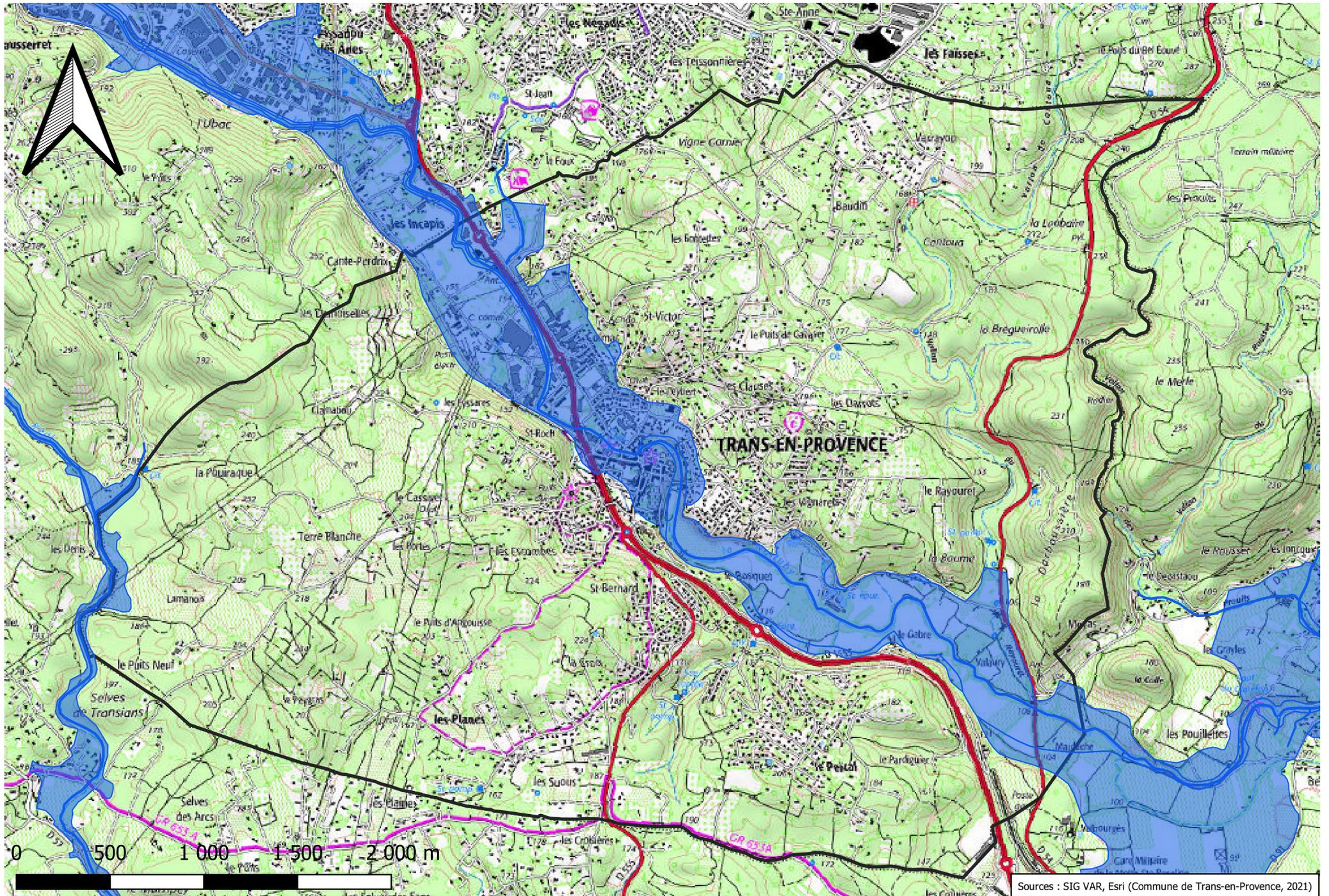
B

Plans des aléas

Aléa Feu de forêt sur la commune de Trans-en-Provence



Atlas des Zones Inondables



Sources : SIG VAR, Esri (Commune de Trans-en-Provence, 2021)



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION (P.P.R.I.)

LIE A LA PRESENCE DE

LA NARTUBY ET AU RUISSELLEMENT URBAIN DU VALLON DE GANDHI

Commune de Trans-en-Provence

VU et APPROUVE
Comme annexé à un arrêté en date du 26 MARS 2014

Le Préfet

Le Maire

Carte du zonage réglementaire
Cru de référence

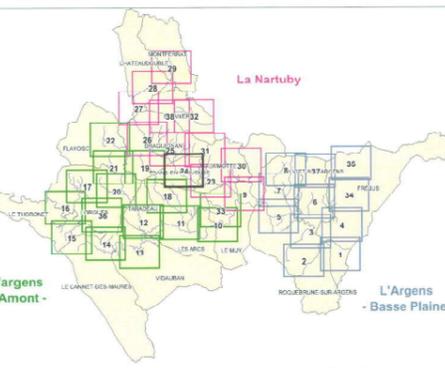
Encart 24

Direction
Départementale
des Territoires
et de la Mer
VAR
Service Aménagement
Durabilité
Pôle Risques
Mars 2014

Légende

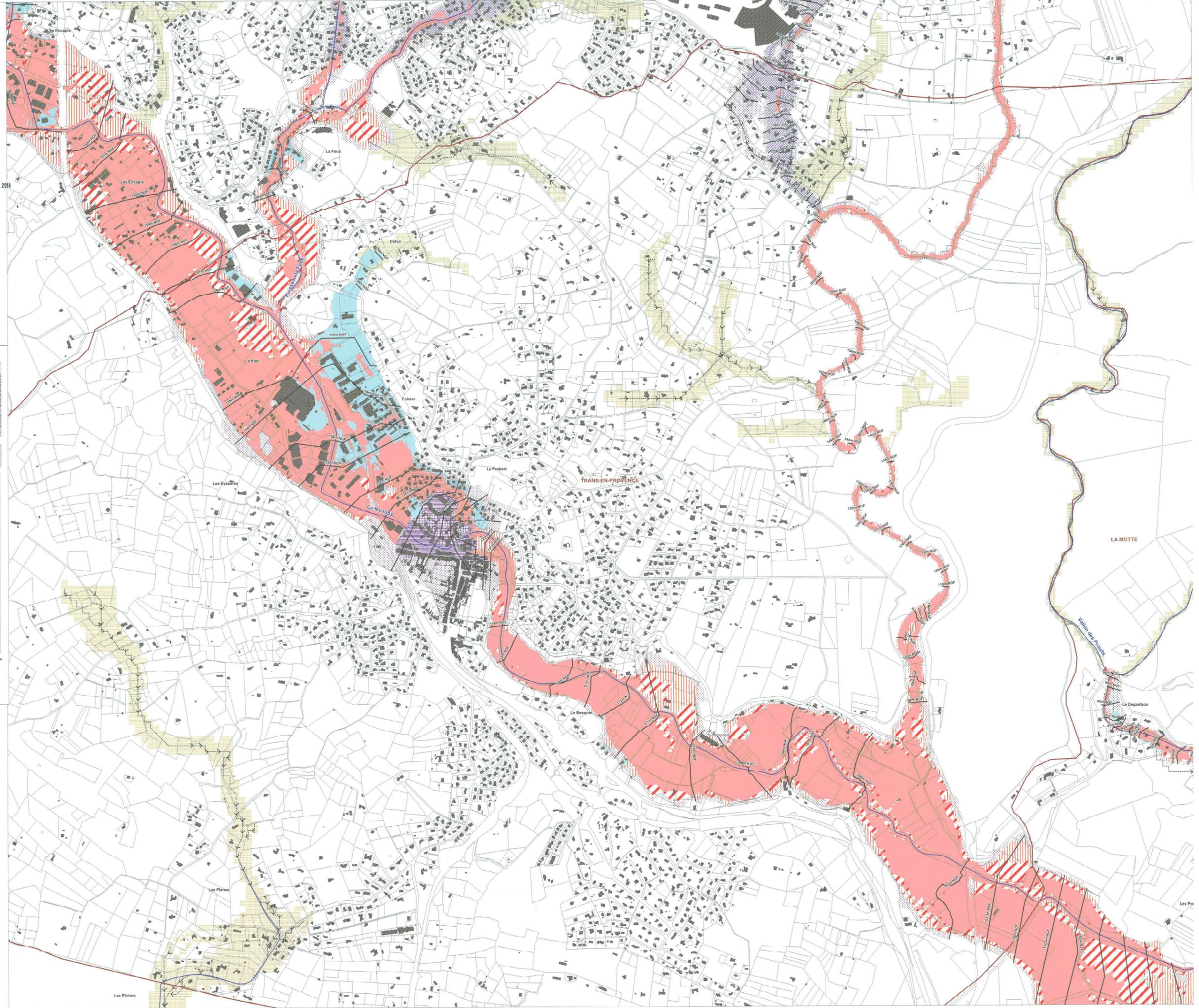
- Réseau hydrographique
- Bâti
- Côte de crue de référence
- Axe d'écoulement

ÉROSION ALÉA / ENJEU	
Inondation par débordement	
Aléa	Enjeu
Aléa 1	Enjeu 1
Aléa 2	Enjeu 1
Aléa 3	Enjeu 1
Aléa 1	Enjeu 2
Aléa 2	Enjeu 2
Aléa 3	Enjeu 2
Aléa 1	Enjeu 3
Aléa 2	Enjeu 3
Aléa 3	Enjeu 3

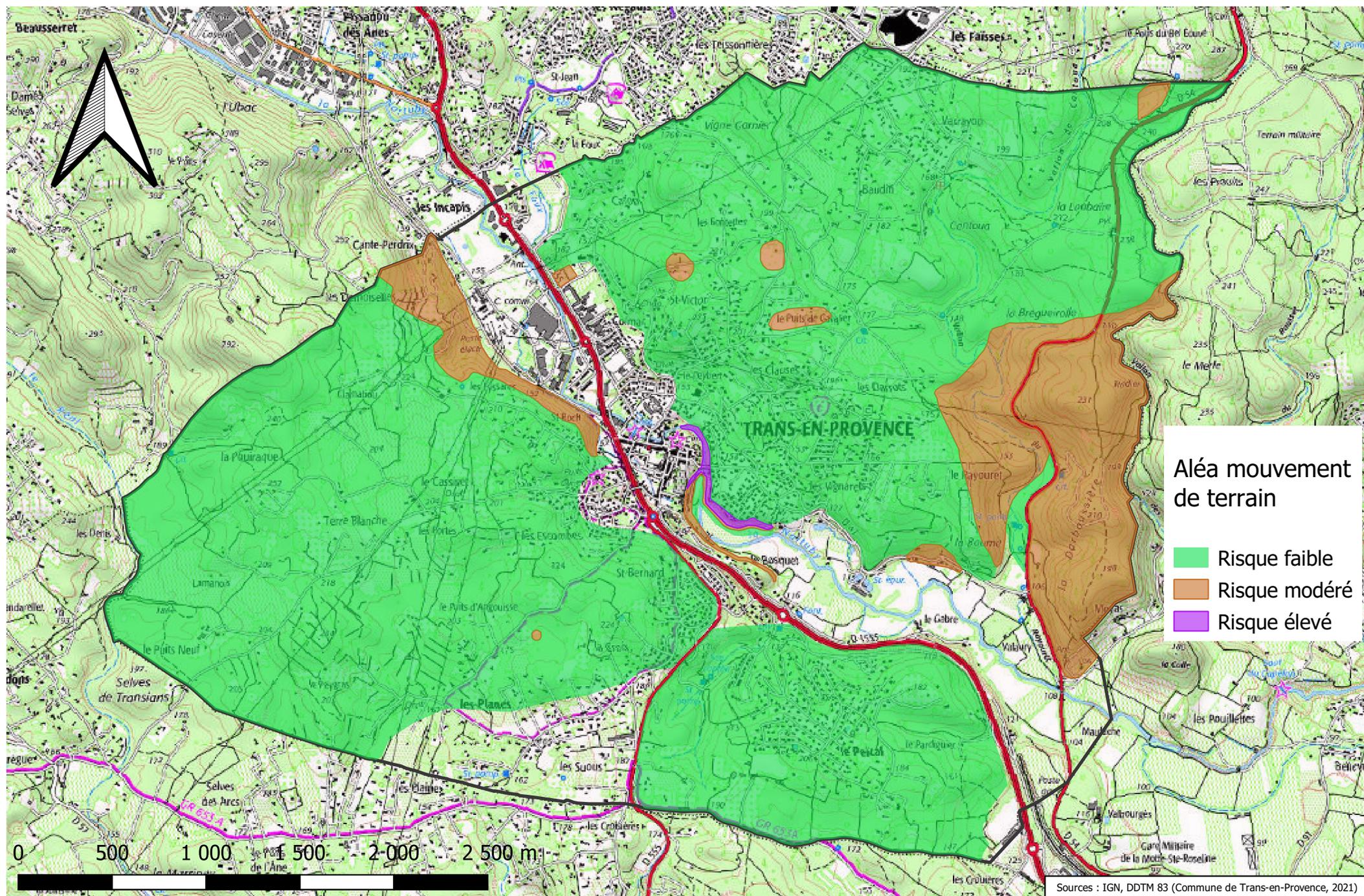


0 100 200
Mètres
Échelle: 1:5 000

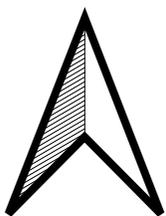
Sources : Cadastre; Exposé CETHF 2011; DOTM 83; Safep 2011
AEP 2006 et IPSHAU 2007
11MHY0123_PPR_I_ZONAGE_NARTUBY_A.WOR - AS



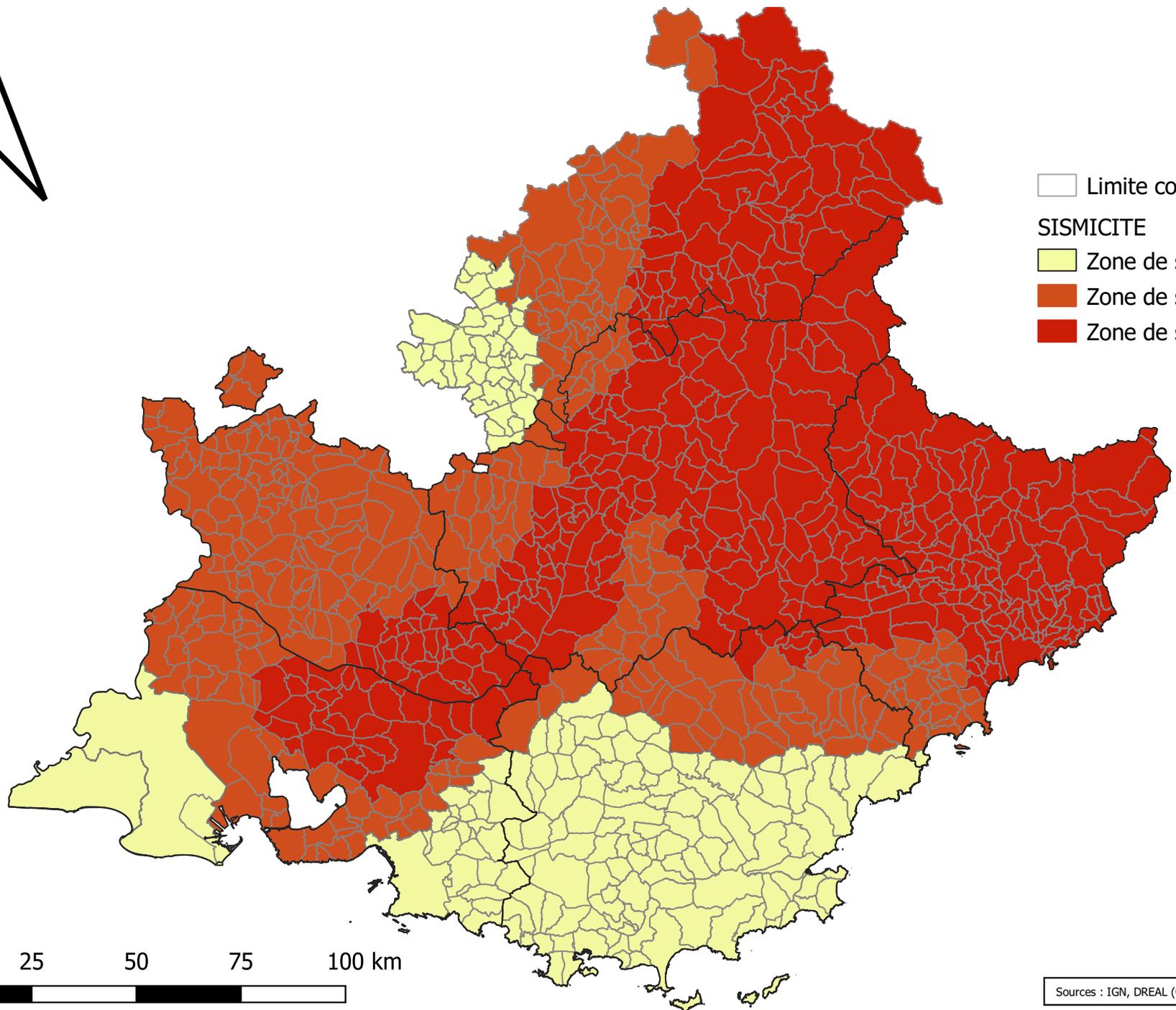
Aléa Mouvement de terrain sur la commune de Trans-en-Provence



Zonage sismique en région SUD

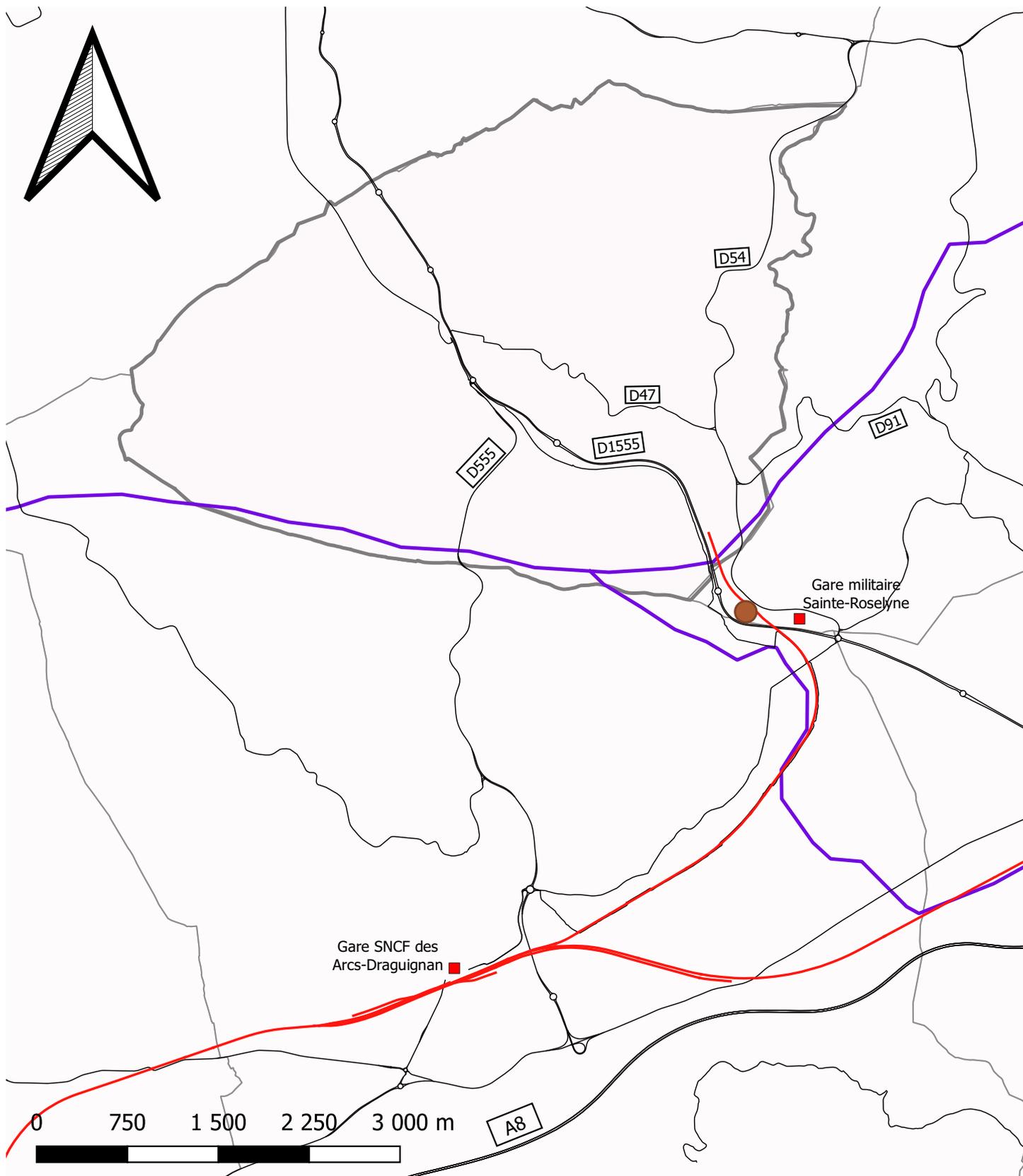


-  Limite communale
- SISMICITE**
-  Zone de sismicité 2 (faible)
-  Zone de sismicité 3 (modérée)
-  Zone de sismicité 4 (moyenne)



Sources : IGN, DREAL (Commune de Trans-en-Provence, 2021)

Risque technologique sur Trans-en-Provence et ses environs



- Usine STOGAZ
- Voie ferrée
- Voie
- Canalisation d'hydrocarbures

2

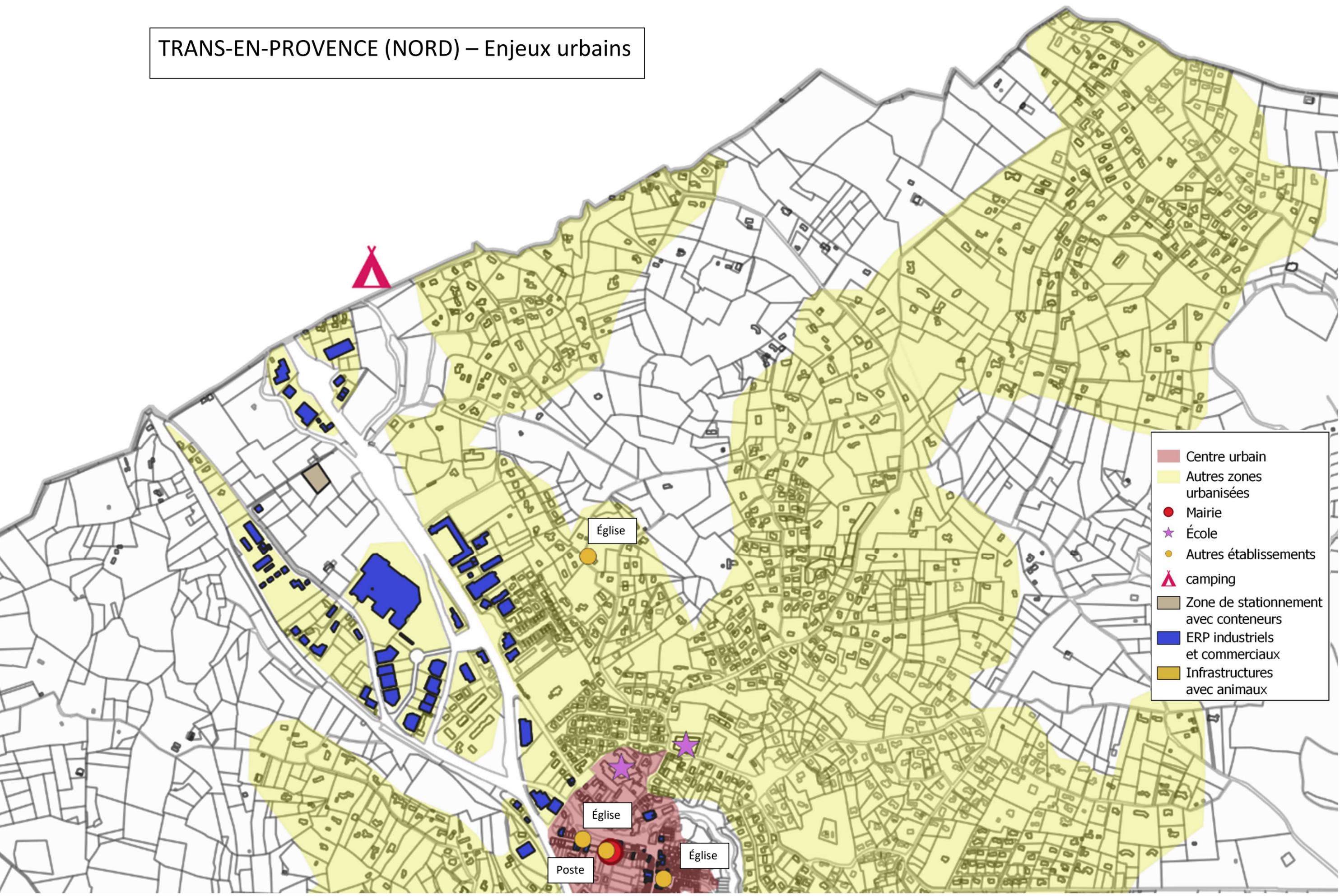
POINTS VULNERABLES

A

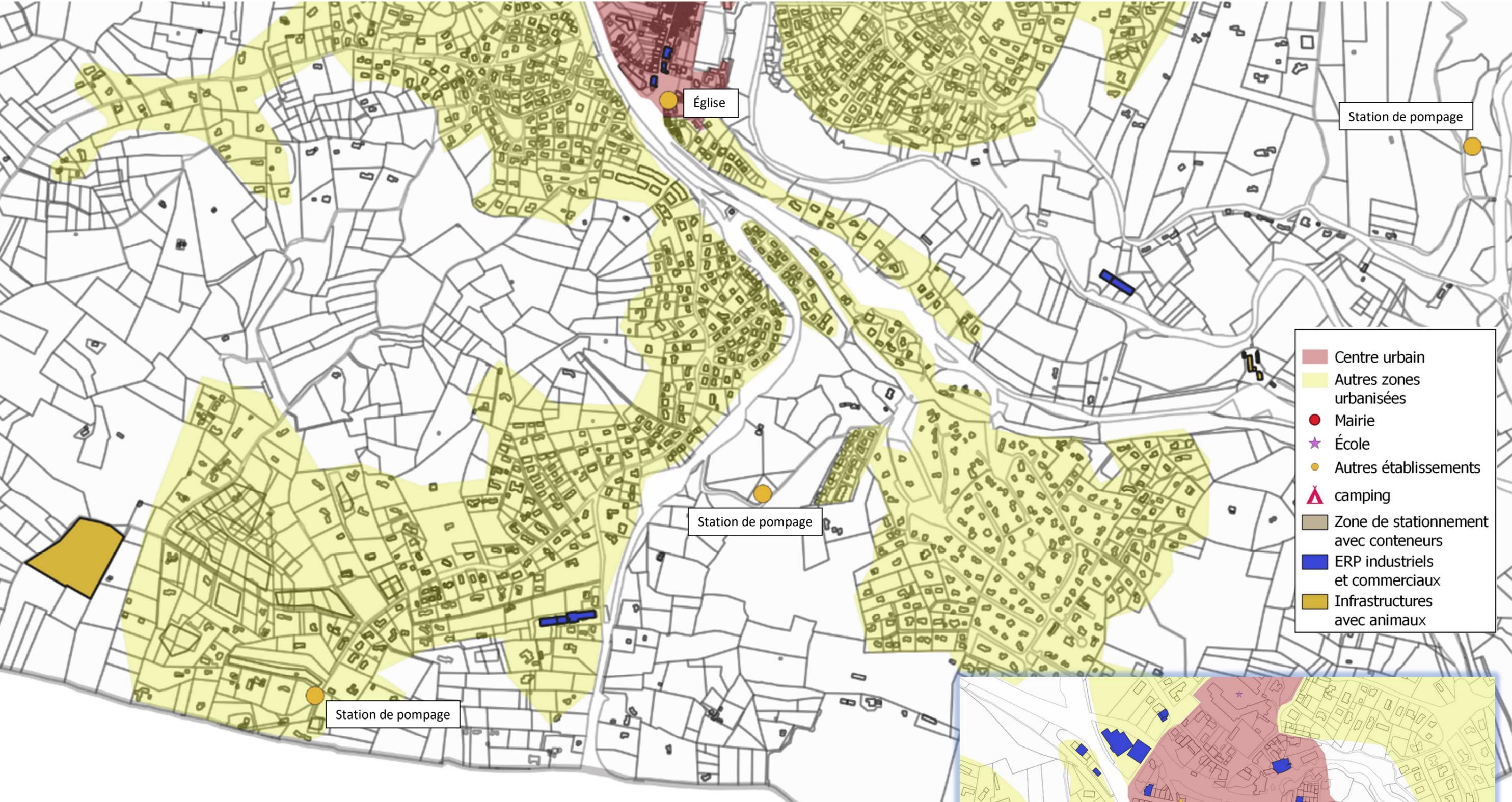
Plans enjeux urbains/ zones activités RD 1555

Listing des ERP en annexe 2

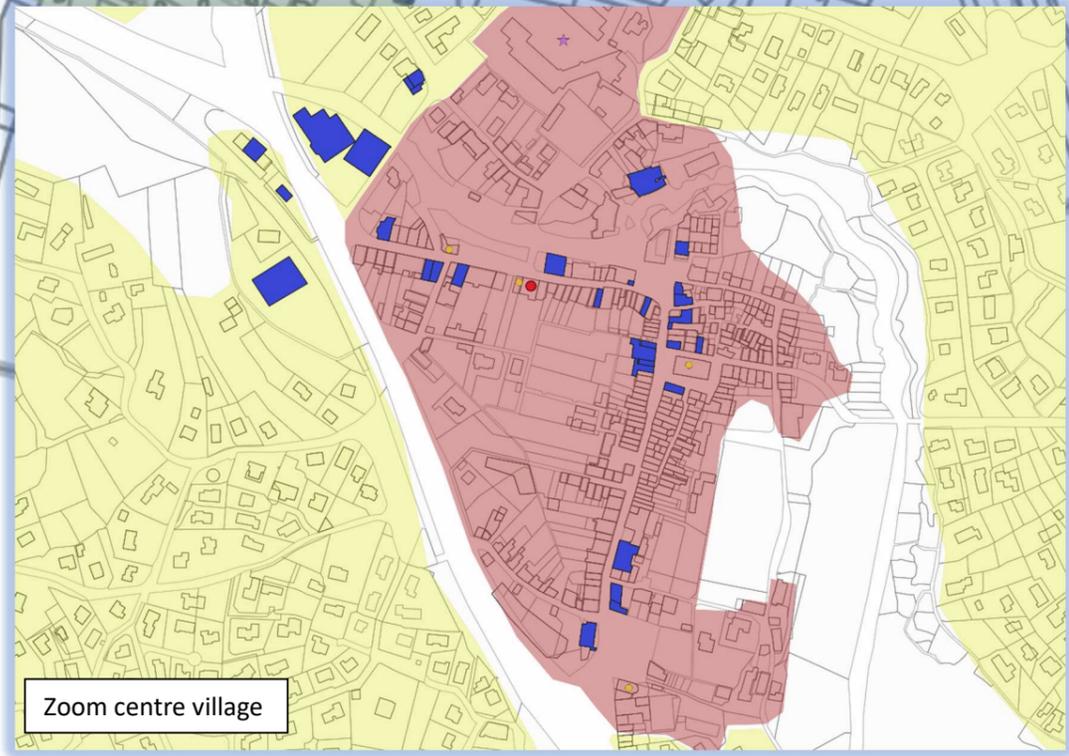
TRANS-EN-PROVENCE (NORD) – Enjeux urbains



- Centre urbain
- Autres zones urbanisées
- Mairie
- École
- Autres établissements
- camping
- Zone de stationnement avec conteneurs
- ERP industriels et commerciaux
- Infrastructures avec animaux



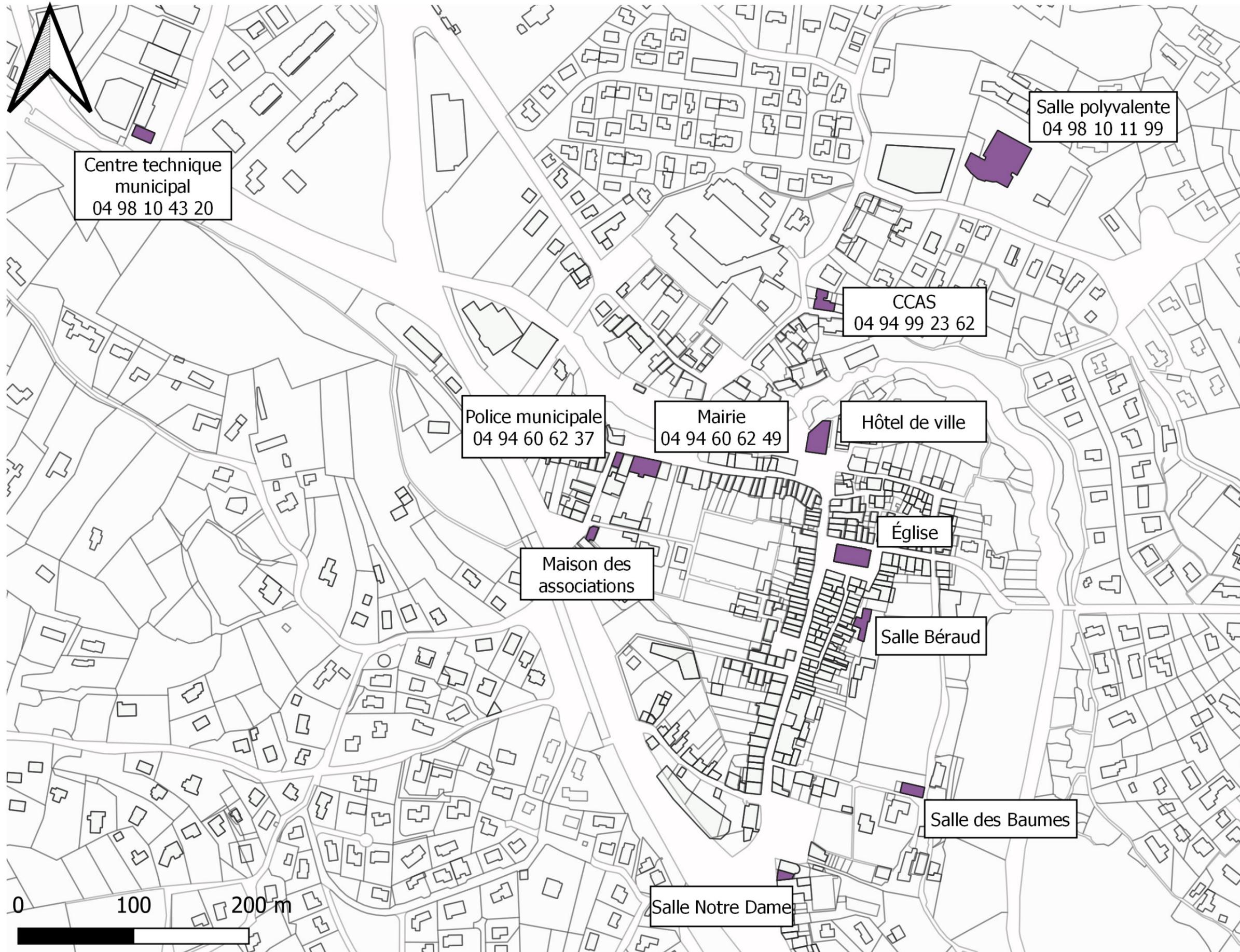
TRANS-EN-PROVENCE (SUD) – Enjeux urbains



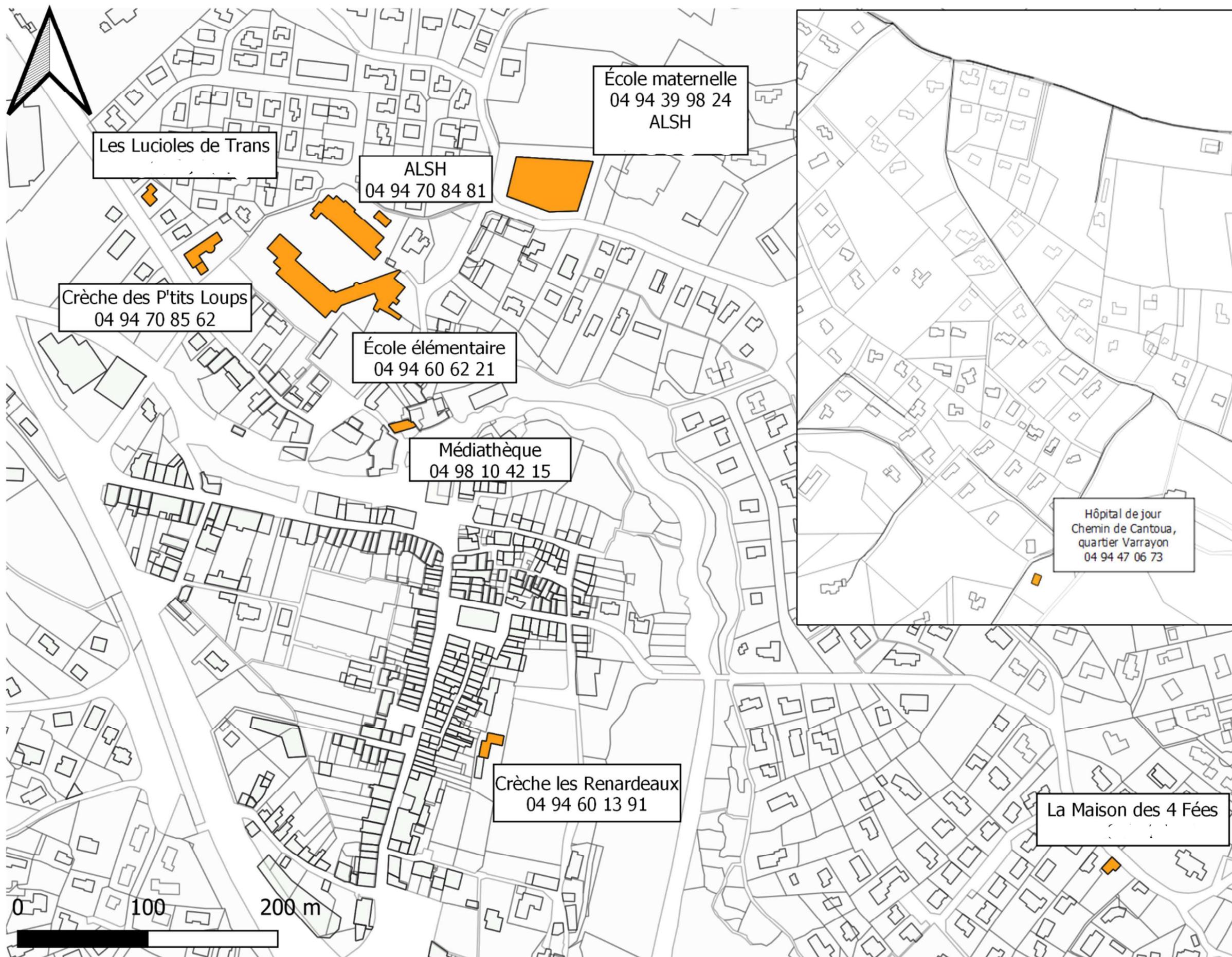
B

**ERP communaux
(Plan + listing)**

Emplacements des ERP communaux sur Trans-en-Provence



Emplacements des ERP accueillant des personnes vulnérables sur Trans-en-Provence



ERP COMMUNAUX

CRECHES :

Des Ptits loups Av. Marguerite de Provence 04.94.70.85.62

20 enfants + 5 adultes

Des Renardeaux Place du souvenir Français 04.94.60.13.91

20 enfants + 5 adultes

GROUPE SCOLAIRE :

Jean Moulin : Avenue Marguerite de Provence

Ecole élémentaire 04.94.60.62.21

459 élèves + 30 adultes

Cantine 04.94.84.53.36

380 élèves + 9 adultes

Lei Cigaloun : Chemin des Clauses

Ecole maternelle 04.94.39.98.24

230 élèves + 19 adultes

Cantine

173 élèves + 17 adultes

ACCUEIL LOISIR SANS HEBERGEMENT :

Avenue de Beaulieu 04.94.70.84.81

Période vacances : 108 grands + 9 animateurs,

Période périscolaire : 112 grands + 10 animateurs, animateurs

Chemin des Clauses

Période vacances : 80 petits + 10 animateurs

Période périscolaire : 75 petits +8

MEDIATHEQUE (Interco) :

Place des Moulins 04.98.10.42.15

50 personnes

MAISON DES ASSOCIATIONS :

Montée de la Cotte : 30 personnes

Avenue notre Dame (Ancien office du tourisme) : 15 personnes

SALLE DES BAUMES :

Rue des moulins et Rue des Baumes
50 personnes

SALLE BERAUD :

Place du souvenir Français 04.94.84.55.81
50 personnes

SALLE POLYVALENTE :

Chemin des Clauses 04.98.10.11.99
Salle de réception : 100 personnes
Salle de sport : 300 personnes

EGLISE ST VICTOR

Rue Nationale : 250 personnes

CHAPELLE ST ROCH

Avenue de la Gare : 50 personnes

CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIAL :

Avenue de Beaulieu 04.94.99.23.62
15 personnes

HOTEL DE VILLE :

Place de l'Hôtel de Ville 04.94.84.57.16
70 personnes

MAIRIE :

25 Avenue de la Gare 04.94.60.62.49
20 personnes (40 personnes lors des conseils municipaux)

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

300 Route du Plan 04.98.10.43.20
15 personnes

POLICE MUNICIPALE

33 Avenue de la Gare 04.94.60.62.37
9 personnes

C

ERP isolés recevant des enfants + camping

CAMPING DE LA FOUX (en limite de commune) :

Chemin de ST Jean de la Foux

600 personnes

04.94.68.18.27

HOPITAL DE JOUR :

Chemin de Cantoua

10 enfants et de 8 à 10 adultes

04.94.47.06.73

MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES :

Les Lucioles de Trans : Avenue Marguerite de Provence

Maximum 12 enfants et 3 adultes

La maison des 4 fées : 384 Route de la Motte

Maximum 12 enfants et 3 adultes

D

Installations industrielles, SPMR

Société Pipeline Méditerranée Rhône

Usine STOGAZ

Canalisation de transport d'hydrocarbure LA MEDE/PUGET SUR ARGENS :

Canalisation Gaz de Ville

Réseau Transport Electrique RTE

Usine électrique ENERGECO

E

Infrastructures avec animaux

DOMAINE DU GABRE :

2 personnes en permanence pour évacuation des chevaux

Une quarantaine de chevaux maximum

Le domaine se trouve en partie en zone inondable mais pas les bâtiments

ASSOCIATION « EQUI VIVRE » :

2 à 5 personnes

30 chevaux

F

Pollution de la Nartuby

La rivière peut être soumise à une pollution, accidentelle ou non, de ses eaux.

Numéros utiles :

- PM
- PME
- CODIS : **04 94 60 37 00**

- L'office français de la biodiversité (OFB), police de l'eau

- Véolia Draguignan

- Syndicat Mixte de l'Argens

- La SAUR

- Fédération de la Pêche

- Le Département du Var
 - Service Eau et Biodiversité : **04 94 46 81 49**
- DREAL PACA – Unité départementale du Var

- Les communes en aval :
 - La commune de la Motte
 - La commune du Muy

- Les agriculteurs et éleveurs

- Les industries :
 - Energeco (usine électrique)
 - STOGAZ

Liste des ERP pouvant potentiellement entraîner une pollution de la rivière Nartuby sur le territoire de Trans-en-Provence

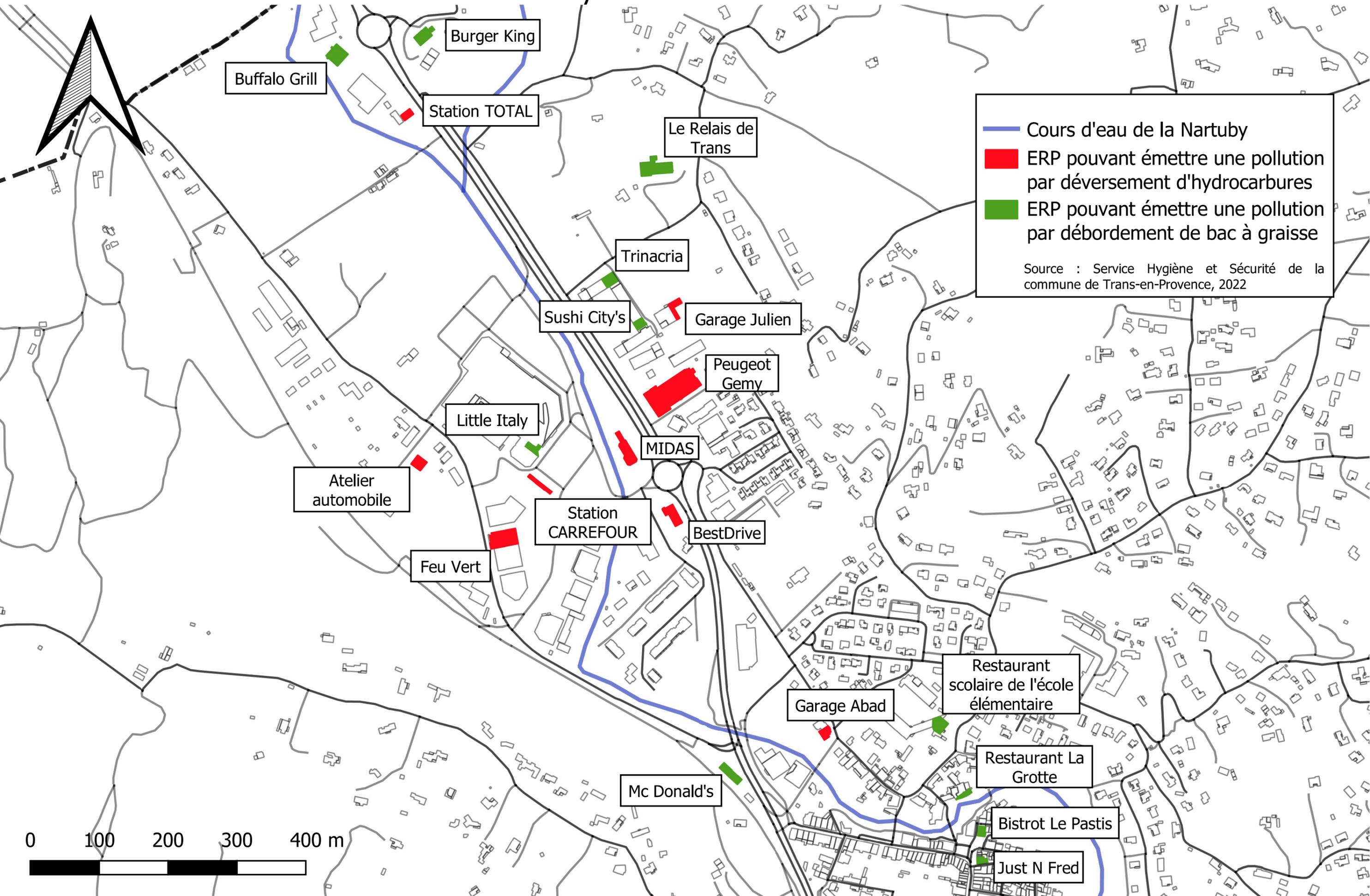
- **Pollution par déversement d'hydrocarbure**

ERP
Hypermarché CARREFOUR
FEU VERT
MIDAS
STATION TOTAL
GARAGE JULIEN
GARAGE ABAD
ATELIER AUTOMOBILE
PEUGEOT GEMY
BEST DRIVE

- **Pollution par débordement de bac à graisse**

ERP
JUST N FRED
LE PASTIS (café/restaurant)
Restaurant LA GROTTTE
MC DONALD'S
LITTLE ITALY
BUFFALO GRILL
BURGER KING
SUSHI CITY'S
TRINACRIA
RELAIS DE TRANS
Restaurant scolaire de l'école élémentaire

Carte de la répartition des ERP pouvant potentiellement entraîner une pollution de la rivière Nartuby sur le territoire de Trans-en-Provence



3

PERSONNES À CIBLER

Identification des populations vulnérables

Registre tenu et mis à jour en permanence par le CCAS

Annexe n°3

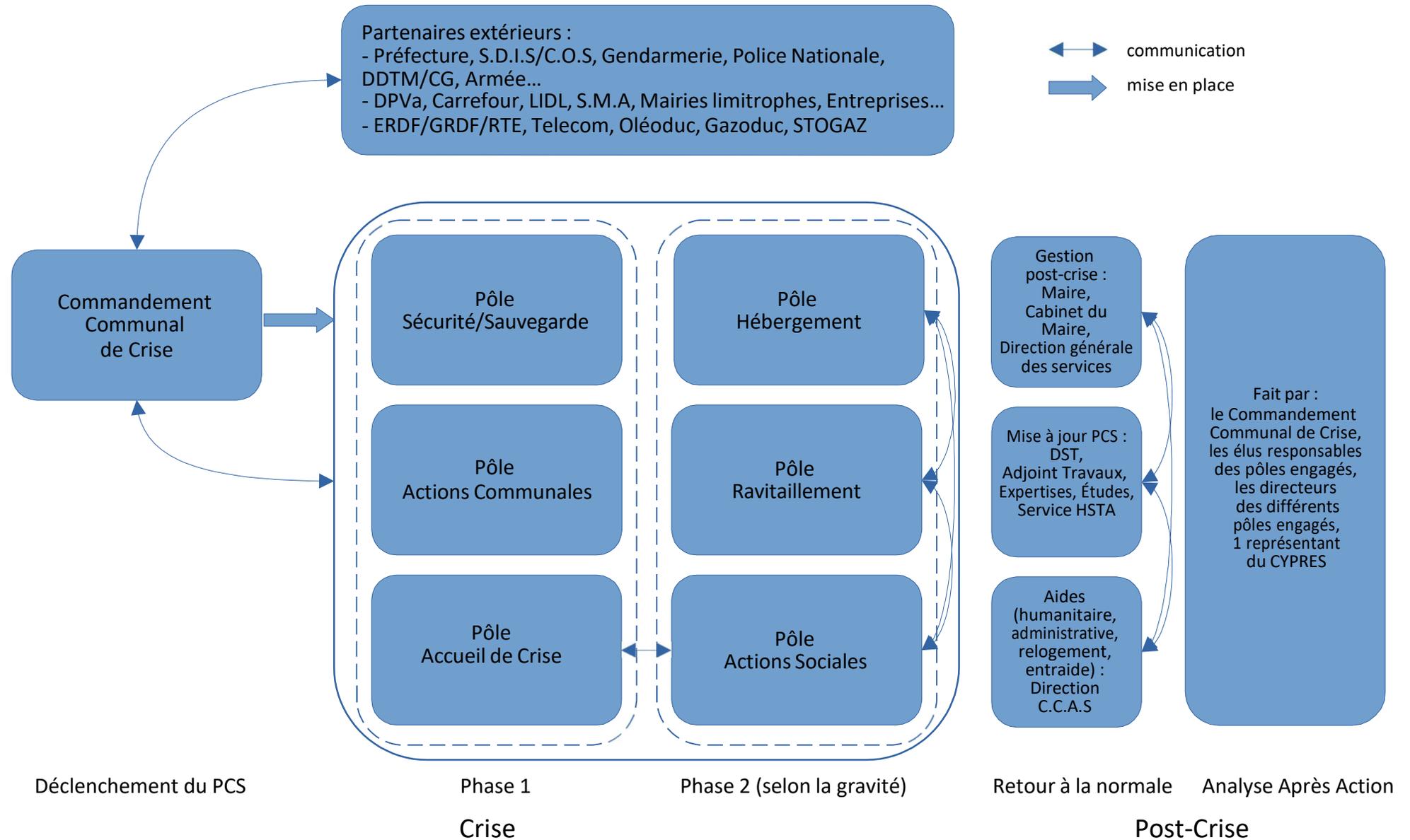
II. La réponse de proximité

1. Schémas opérationnels
2. Contacts
3. Fiches Synthèses
4. Fiches Actions

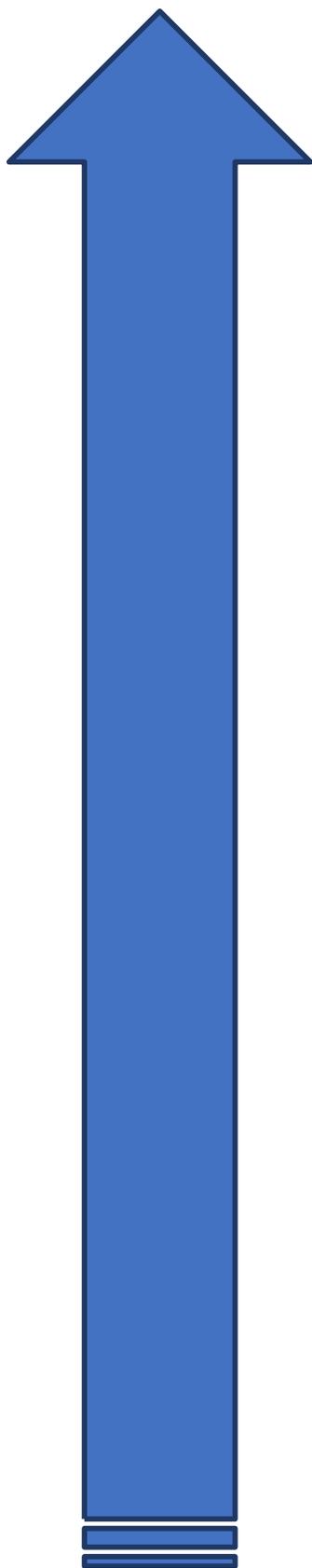
1

SCHÉMAS OPERATIONNELS

Schéma opérationnel Plan Communal de Sauvegarde



RISQUE INONDATION



Les eaux de la Nartuby continuent de monter
Evacuation de l'ensemble des quartiers menacés (PPRI)

Montée en puissance de la réponse de proximité

Déclenchement :
Pôle Hébergement
Pôle Ravitaillement

Déclenchement :
Pôle Actions Sociales

Nartuby déborde sur la zone du Plan
Evacuation :
Ecoles
ERP vulnérables
Zone Arcadia
ch. Ménepenty
Av. M. de Provence

Déclenchement du PCS :
Commandement Communal de Crise
Pôle Sécurité/Sauvegarde
Pôle Actions Communales
Pôle Accueil de Crise

Nartuby déborde sur parking de GEMO
Evacuation :
Zone du Plan
Route du Plan

PM : Message d'alerte porte-à-porte

HSTA : Automate d'appel

VIGILANCE ORANGE
Préfecture (GALA)
Météo France
Fortes précipitations sur la commune et en amont : durée, intensité, répétition des épisodes

Mise en place du Comité de Vigilance

HSTA : Automate d'appel

Pré alerte

AVANT LA CRISE :
Veille des Services
PM et HSTA

Localisation des pôles

Pôle	Lieu	Mode dégradé
CCC	<p>Salle de réunion, 1^{er} étage de la Mairie 25, Av. de la Gare</p> <p>04 94 60 62 13</p> <p><i>(Secrétariat du CCC)</i></p>	<p>Salle des mariages, Hôtel de ville Tél : 04 94 84 57 16</p> <p>Salles Béraud (ancienne école des filles) Tél : 04 94 67 78 55</p>
Sécurité / Sauvegarde	<p>Locaux Police Municipale Tél : 04 94 60 62 37</p> <p>Salle de réunion, 2^{ème} étage de la Mairie</p>	<p>Secrétariat de la Direction Générale des Services, 1^{er} étage de la Mairie Tél : 04 94 60 62 12</p>
Actions Communales	<p>Centre Technique Municipal Tél : 04 98 10 43 20</p>	<p>Accueil de la Salle polyvalente Tél : 04 98 10 11 99</p>
Accueil de Crise	<p>RdC Mairie Tél : 04 94 60 62 49</p>	<p>Bureau de l'environnement, Bureau Communication + Hall 1^{er} étage de la Mairie Tél : 04 94 60 62 18 04 94 60 62 19</p>
Hébergement	<p>Salle polyvalente des Clauses Tél : 04 98 10 11 99</p> <p>Salle Béraud Tél : 04 94 67 78 55</p> <p>École maternelle Tél : 04 94 39 98 24</p> <p>Salle des associations <i>(pas de ligne téléphonique, utilisation de radio)</i></p> <p>Maison des Jeunes <i>(pas de ligne téléphonique, utilisation de radio)</i></p> <p>Hôtel de ville + Croix Rouge Tél : 04 94 84 57 16</p> <p>Vestiaires du stade <i>(pas de ligne téléphonique, utilisation de radio)</i></p>	

	<p align="center">Centre aéré + Restaurant scolaire + École élémentaire + Annexe Tél : 04 94 70 84 81 04 94 84 53 36 Salle des Baumes <i>(pas de ligne téléphonique, utilisation de radio)</i></p>	
Ravitaillement	<p>Restaurant scolaire de l'école élémentaire Tél : 04 94 84 53 36</p>	<p>Restaurant scolaire de l'école maternelle</p>
Actions sociales	<p>C.C.A.S. Tél : 04 94 99 23 62</p>	<p>Services Financier, DRH et Secrétariat DRH 2^{ème} étage de la Mairie Tél : 04 94 60 62 25 04 94 60 62 15 04 94 60 62 34 04 94 60 62 28</p>

2

CONTACTS

- A) Veille informatique
- B) Réception des alertes GALA
- C) Contacts extérieurs
- D) Contacts communes
- E) Comité de secteur
- F) Alerte à la population

A) Veille informatique

METEO FRANCE :

<https://vigilance.meteofrance.fr>

VIGICRUES :

<https://www.vigicrues.gouv.fr>

APIC VIGICRUES FLASH :

<https://apic.meteo.fr/>

PREDICT :

<https://www.wiki-predict.com/home>

ATMOSUD :

<https://www.atmosud.org/monair/prevision>

PREFECTURE :

<http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-du-var-a2898.html>

B) Contacts extérieurs

PREFECTURE

ACCUEIL : 04 94 18 83 83

SECURITE : JAUBERT G. 04 94 18 80 22/ 04 94 18 80 05

Pref-cod@var.gouv.fr

Pref-defense-protection-civile@var.gouv.fr

En cas de feux de forêt

Le standard **ouvert 24h/24h : 04 94 18 83 83**

(Attention, accueil initial par boîte vocale) ; Et en horaires ouverts : 04 94 18 80 29

(Service gestion de crise, ligne directe).

SDIS

Standard téléphonique : 04 94 60 37 00

Télécopie - fax : 04 94 60 37 09

POLICE NATIONALE

Poste : 04 94 39 44 00 /06

Secrétariat : 04 94 39 44 35 /56

Secrétariat du commandant : 04 94 39 44 34

GENDARMERIE NATIONALE

PREDICT

SAUR France

Problème réseaux assainissement collectif et eau de la ville

ORANGE

Unité régionale de réseau Provence Côte d'Azur

Dans le cas de travaux urgents justifiés par la sécurité, la continuité du service public ou la sauvegarde des personnes et des biens ou en cas de force majeure :

ENEDIS

CARREFOUR

C) Répertoire des communes

TRANS-EN-PROVENCE

Mairie : 04 94 60 62 49

En amont de la Nartuby

MONTFERRAT

Mairie : 04.94.50.21.91

AMPUS

Mairie : 04 94 70 97 11

CHATEAUDOUBLE

Mairie : 04.98.10.51.35

DRAGUIGNAN

Mairie : 04.94.60.31.31

En aval de la Nartuby

LA MOTTE

Mairie : 04.94.50.44.55

LE MUY

Mairie : 04.94.19.84.36

Commune limitrophe

LES ARCS SUR ARGENS

Mairie : 04.94.47.56.70

D) Comité de secteur

Les actions du comité peuvent être (liste indicative et non exhaustive) :

- Aider les acteurs de la lutte et de la prévention à avoir un langage commun et une connaissance de tous les autres acteurs locaux, de leurs moyens et de leur compétence : rencontres et échanges, mise en commun des expériences,
- Aider à la mise en place de projets spécifiques, valider les projets d'intérêt local,
- Aider à une meilleure application de la réglementation sur le débroussaillage autour des habitations,
- Contribuer à diffuser au niveau local les messages de sécurité et de protection,
- Aider à répertorier au niveau de la commune les points sensibles, les moyens et les compétences, en vue de préparer l'intervention d'équipes (pompiers, services techniques des communes, particuliers...) pour la protection de l'habitat individuel et le traitement des lisières,
- Aider à établir un « ordre d'opération » local dans le plan communal de sauvegarde de la commune recensant les moyens disponibles (matériels et humains) et les conduites à tenir pendant la crise,
- Organiser avec le Comité communal feux de forêts ou Réserve communale de sécurité civile, des journées de sensibilisation et de formation pour les résidents en zone sensible,
- Création d'une base de données à l'aide des recensements et des outils informatiques (utilisation de la plate-forme REMOcRA du SDIS ; mise en place d'indicateurs sur l'état du débroussaillage ; recensement et cartographie des habitations soumises au risque incendie feux de forêts...).

Contact :

Chargé de mission prévention risque incendie de forêt

E) Alerte à la population

AUTOMATE OU/ET HAUT PARLEUR OU/ET PORTE A PORTE

Automate d'appel de la Mairie (quartier par quartier, zone par zone ou ensemble de la population)

APPEL+ SMS

SFR Business team

- Identifiant : alertes83720
- Mot de passe : voir avec le service Hygiène et Sécurité ou le service communication

SECTEURS D'ALERTE

SECTEUR 1 : Centre du Village

SECTEUR 2 : Cafon 1 et 2, La Foux, Le Cognet, Colmar, Le Grand Pont, Le Plan

SECTEUR 3 : Varrayon, Cantoua, Le Puits de Cavalier, Baudin, Les Faïsses Orientales et Occidentales, Les Fontettes, Le Cros

SECTEUR 4 : Bregueirolles, Darrots, Les Jas, Les Bois Routs, Les Vignarets, Le Bosquet, Saint Vincent, Le Gabre, La Baume

SECTEUR 5 : Le Puits de Maurin, Le Peïcal, Les Crouières, Le Perdiguier

SECTEUR 6 : Le Bois de la Combe, Les Escombes, La Buissière, Les Eyssares, Le Cassivet, Selve Favar, Cante Perdrix, La Pouiraque, Le Puits.

- Listing de la SAUR (eau potable) géré par la société fermière
- Mégaphones + véhicules : 3 (PM+CCFF)
- Porte- à- porte / binôme PM + CCFF + RCSC

3

FICHES SYNTHESSES

Commandement Communal de Crise

Pôle Sécurité/ Sauvegarde

Pôle Actions communales

Pôle Accueil de Crise

Pôle Actions Sociales

Pôle Hébergement/ Ravitaillement

Plan Communal de Sauvegarde

Commandement Communal de Crise

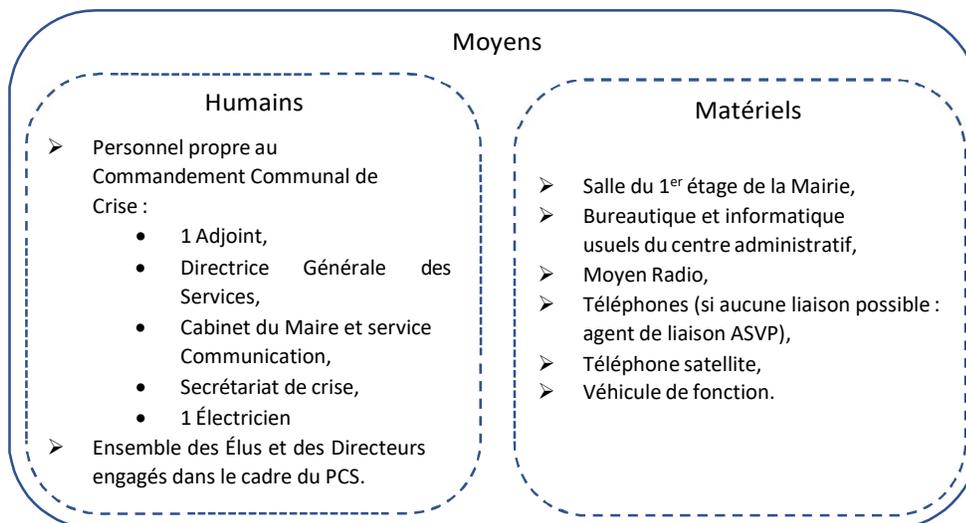
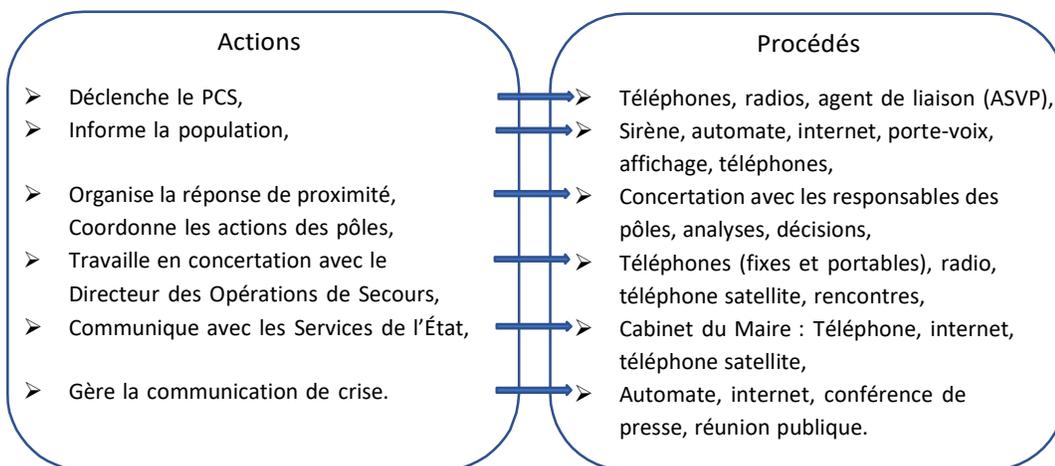
DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS/ COMMANDANT COMMUNAL DE CRISE : Le Maire Suppléant : 1 Adjoint

DIRECTEUR DU POLE : Directrice Générale des Services.

En amont :

- Informe la population sur les risques, la prévention et sur la conduite à tenir face au sinistre,
- **Risque inondation : décide de la mise en place du Comité de Vigilance : surveillance de la rivière, des zones de ruissellement, des bassins de rétention, etc...**

Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde :



Plan Communal de Sauvegarde

Pôle Sécurité/Sauvegarde

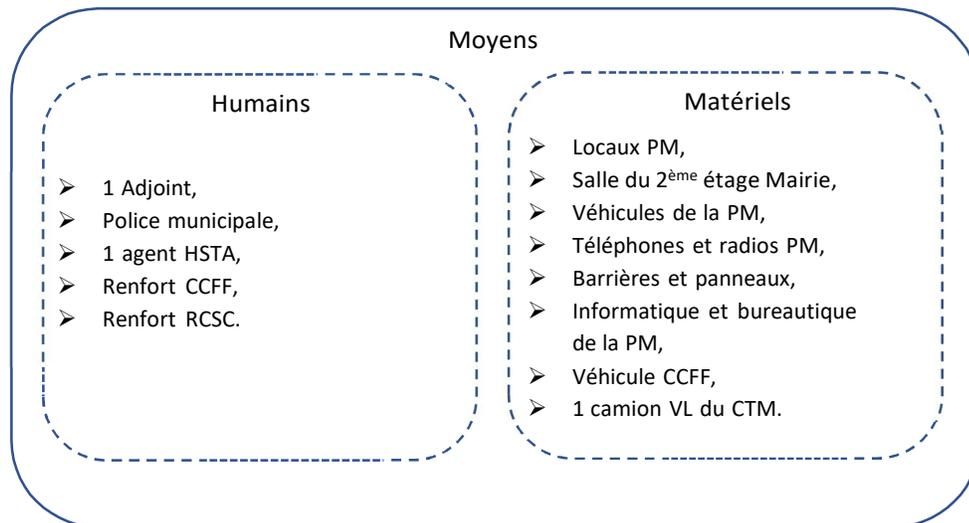
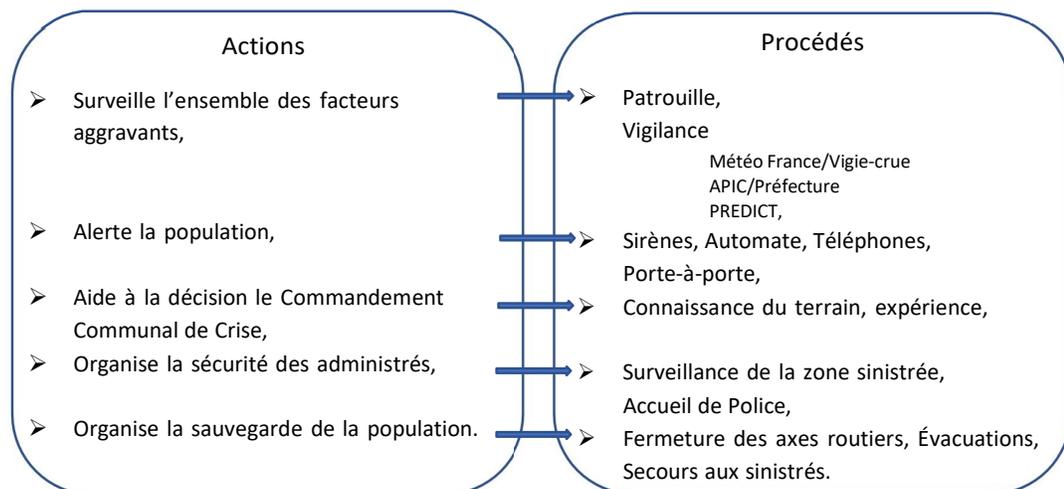
ELU RESPONSABLE DU POLE : 1 Adjoint, Suppléant : 1 Adjoint

DIRECTEUR DU POLE : Directeur de la Police Municipale, Suppléant : Agents PM

En amont :

- Risque inondation : Participe au Comité de Vigilance (surveillance de la rivière, des zones de ruissellement, des bassins de rétention, etc...)

Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde :



Plan Communal de Sauvegarde

Pôle Actions communales

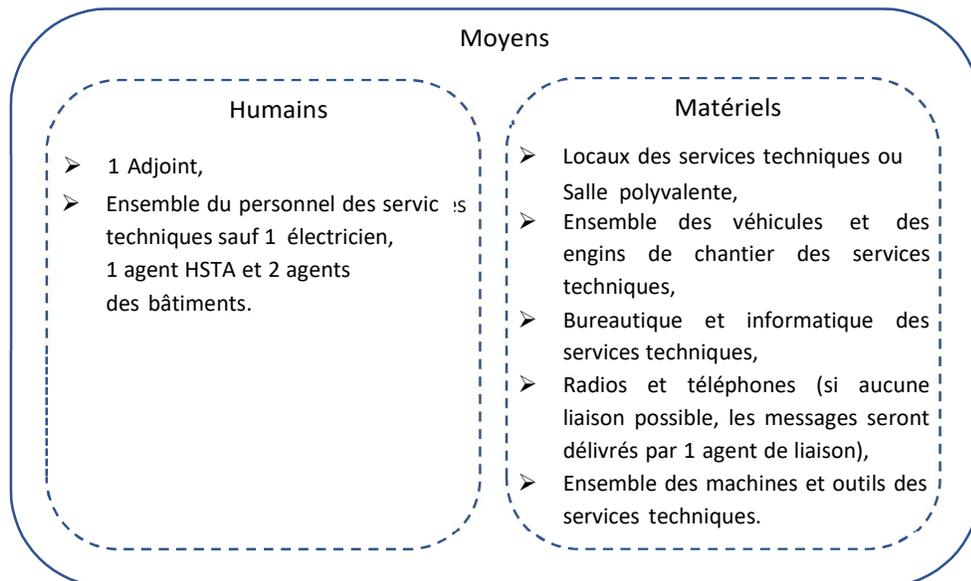
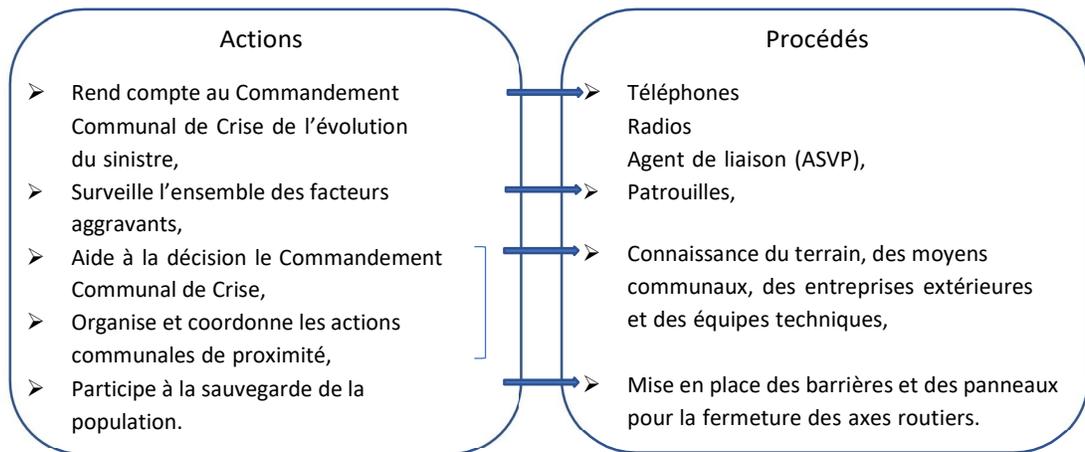
ELU RESPONSABLE DES ACTIONS COMMUNALES (RAC) : 1 Adjoint, Suppléant : 1 Adjoint

DIRECTEUR DU POLE : Directeur des Services Techniques, Suppléant : Chef des Equipes.

En amont :

- Risque inondation : [Participe au Comité de Vigilance](#) (surveillance de la rivière, des zones de ruissellement, des bassins de rétention, etc...)

Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde :



Plan Communal de Sauvegarde

Pôle Accueil de Crise

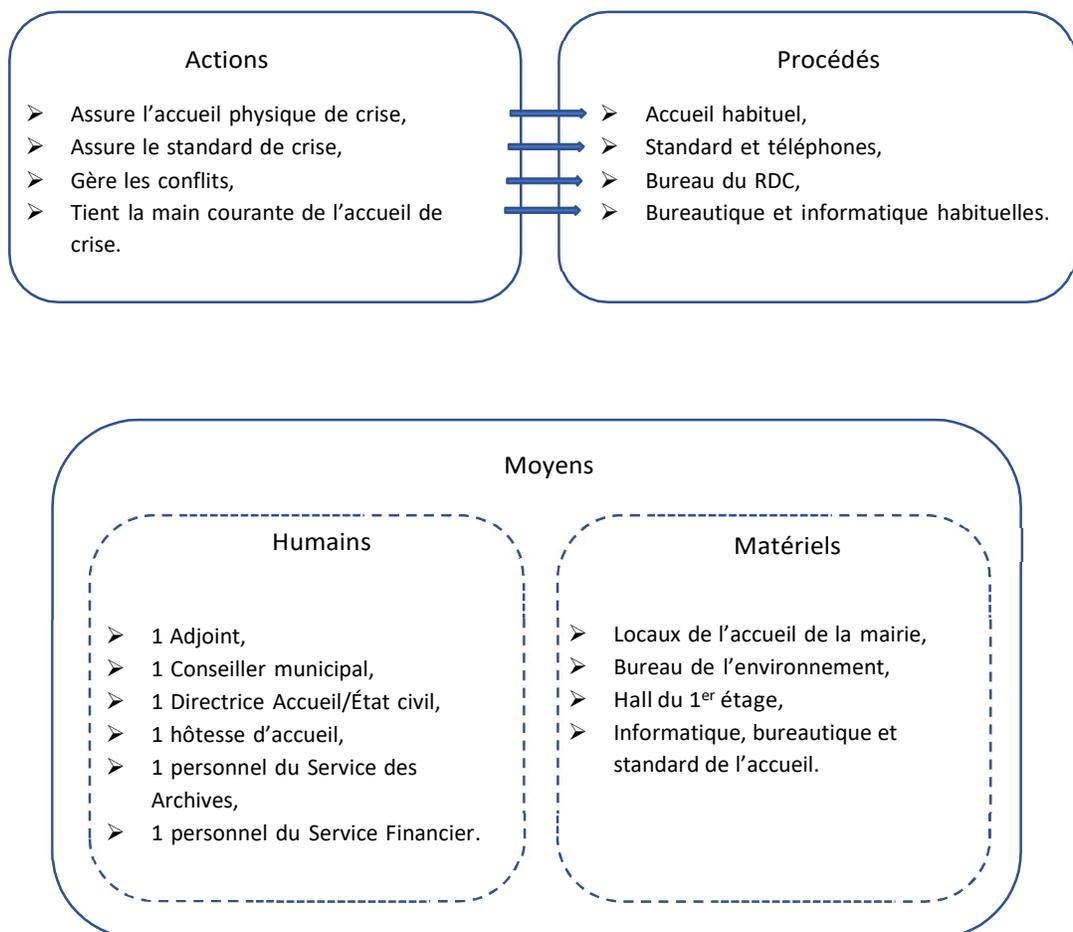
ELU RESPONSABLE DU POLE : 1 Adjoint, Suppléant : 1 Conseiller Municipal

DIRECTEUR DU POLE : Directrice Accueil/Etat Civil, Suppléant : hôtesse d'accueil.

En amont :

- Distribution du DICRIM
- Risque inondation : mise en sécurité des dossiers et de l'informatique dans le bureau de l'environnement et le hall du 1^{er} étage

Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde :



Plan Communal de Sauvegarde

Pôle Actions Sociales

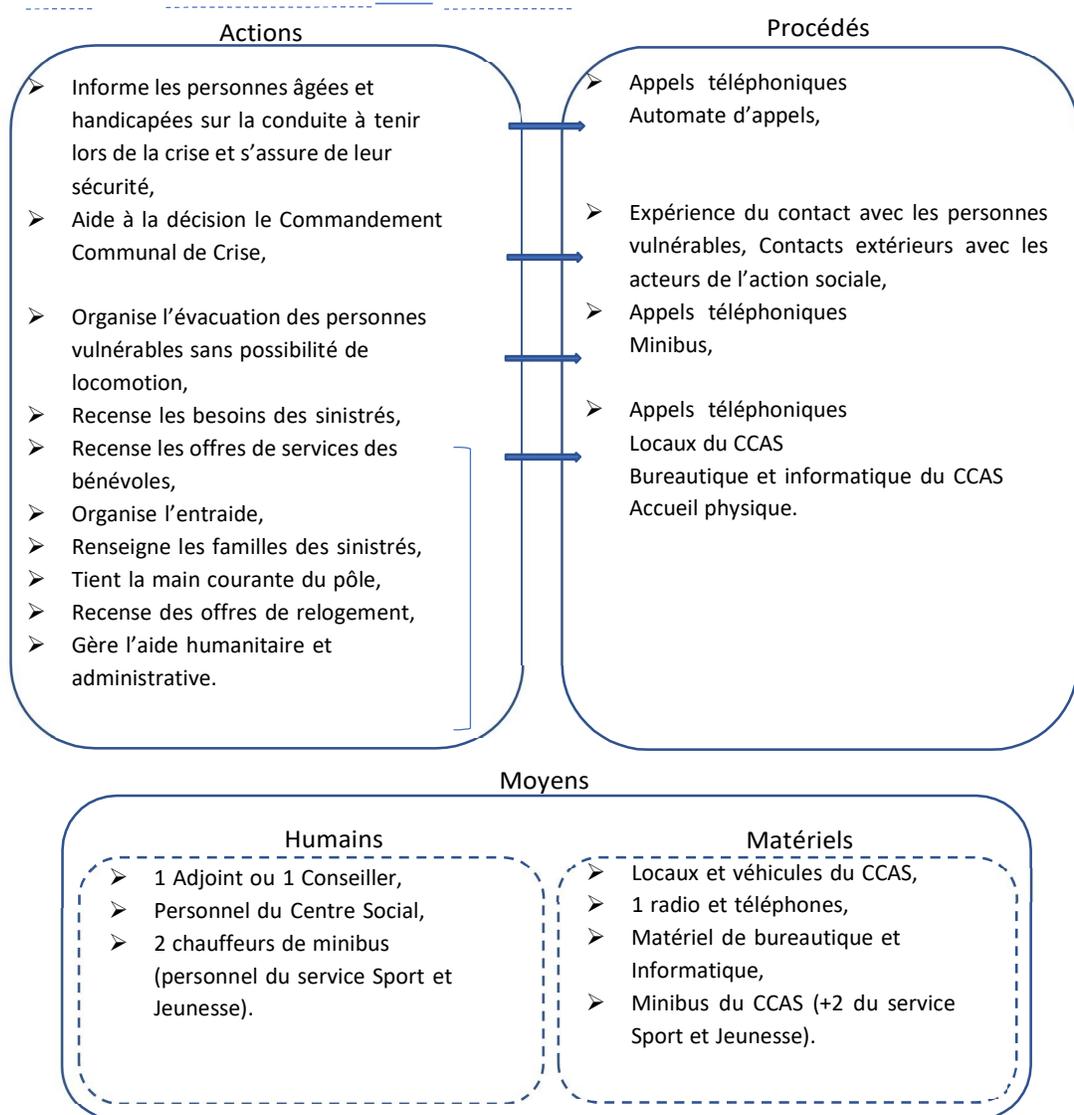
ELU DU POLE ACTIONS SOCIALES : 1 Adjoint, Suppléant : 1 Conseiller municipal.

DIRECTEUR DU POLE : Directrice du CCAS, Suppléant : 1 Agent du CCAS.

En amont :

- Mise à jour du listing des personnes âgées et des handicapées,
- Distribution du DICRIM et du plan familial de sureté aux personnes vulnérables,
- Mise à jour des Plans :
 - Canicule
 - Grand Froid.

Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde :



Plan Communal de Sauvegarde

Pôle Hébergement/Ravitaillement

ELU RESPONSABLE DU POLE : 1 Adjoint, Suppléant : 1 Conseiller municipal

Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde :

Actions

- Active l'ouverture de la salle polyvalente et autres centres d'hébergement retenus,
- Recense les besoins,
- Recense les vivres,
- Organise l'achat des vivres à prévoir,
- Organise le ravitaillement,
- Aide à la décision le Commandement Communal de Crise,
- Participe aux évacuations :
 - École
 - Quartiers à risque,
- Coordonne l'arrivée de la population évacuée à la salle polyvalente,

Actions spécifiques

à l'évacuation de l'École Élémentaire

- Met à disposition du Directeur de l'école, 2 chauffeurs de Minibus et les véhicules,
- Coordonne l'arrivée des enfants à la salle polyvalente avec l'école élémentaire,
- Gère la présence des enfants et des enseignants à la salle polyvalente.

Moyens

Humains

- 1 Adjoint ou 1 Conseiller municipal,
- Directeur Sport et Jeunesse,
- **Hébergement :**
 - Personnels service Animation (à l'exclusion de 2 chauffeurs le temps des évacuations), service Entretien, Gardiens, 2 agents des bâtiments, ATSEM (hors temps scolaire) et renfort RCSC,
- **Ravitaillement :**
 - Personnel du Restaurant Scolaire, renfort CCFF et renfort RCSC.

Matériels

- Salle polyvalente et locaux désignés par le Commandement Communal de Crise,
- Restaurant scolaire,
- Radios et téléphones,
- Minibus et véhicules du service Sport et Jeunesse (mis à disposition du Pôle Actions sociales et du Pôle Sécurité/Sauvegarde).

4

FICHES ACTIONS

Comité de vigilance

Commandement Communal de Crise

Pôle Sécurité/ Sauvegarde

Pôle Actions communales

Pôle Accueil de Crise

Pôle Actions Sociales

Pôle Hébergement

Pôle Ravitaillement

Fiche Actions – Comité de vigilance



Le Maire prend en compte la Procédure Vigilance Crues qui concerne le tronçon de la Nartuby de Draguignan au Muy (Préfecture du Var, le 27 juillet 2011). Il veille à s’informer des prévisions Météo-France, **Vigicrues** et Predict. Il s’assure d’être joignable par GALA et reste à l’écoute des informations provenant des communes limitrophes et du SDIS.

Si le Maire n’est pas joignable, l’Élu du pôle Sécurité/Sauvegarde prend la direction des opérations.

Assurer une veille informatique :

- Météo-France/**Vigicrue**,
- **APIC**,
- Predict.

Se rendre au PCCC,

Surveiller la Nartuby (parking Gémo, zone du Plan, passerelle Collomp, jeu de boules) et les zones de ruissellement (Fontettes, Suous, chemin Saint Vincent, Cafon),

Surveiller l’ensemble des facteurs aggravants sur le terrain.

Décider des actions urgentes de mise en sécurité et de sauvegarde de la population :

- Alerte à la population,
- Évacuation d’une zone,
- Fermeture d’un ou de plusieurs axes de circulation,
- Mise en place de moyens communaux.

Maintenir le contact avec les communes en amont et en aval,

Se concerter régulièrement sur l’évolution de la situation,

Déclencher le Plan Communal de Sauvegarde,

En l’absence du Maire, le 1^{er} adjoint ou l’Élu du pôle Sécurité/Sauvegarde :

- Rend compte au Maire régulièrement de l’évolution de la situation,
- Informe le Comité de Vigilance des instructions du Maire.

Rédiger un compte rendu.

Fiche Actions - Commandement Communal de Crise

Phase 1



D.O.S.

Secrétariat

Faire établir le Plan Communal de Sauvegarde,
 Informer la population sur les risques, la prévention et sur la conduite à tenir face au danger,
 Établir le DICRIM,
 Mettre en place des exercices.
 Vérifier les listings d'appels,
 Veiller à l'état opérationnel du téléphone satellite.

D.O.S.
 DGS

Mettre en place le Comité de Vigilance.
 Rejoindre le Comité de Vigilance.

D.O.S.

Secrétariat

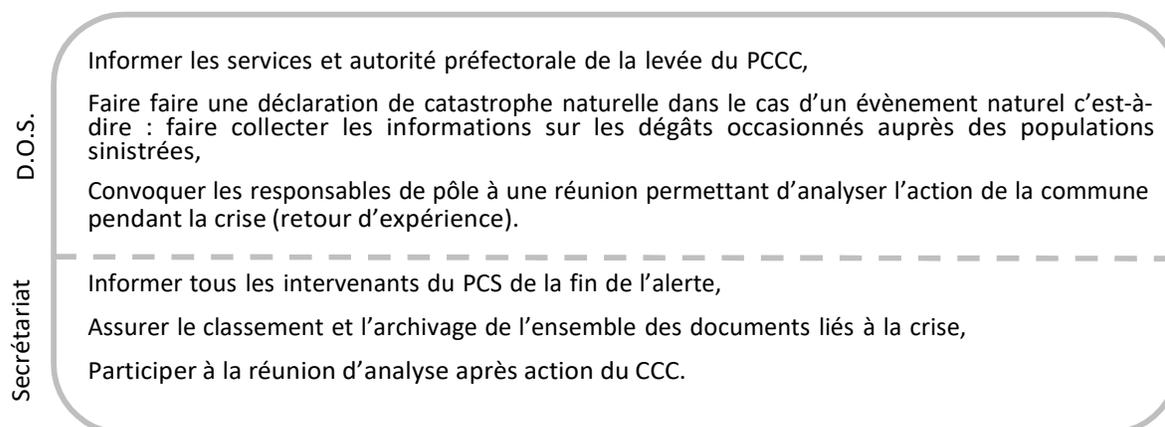
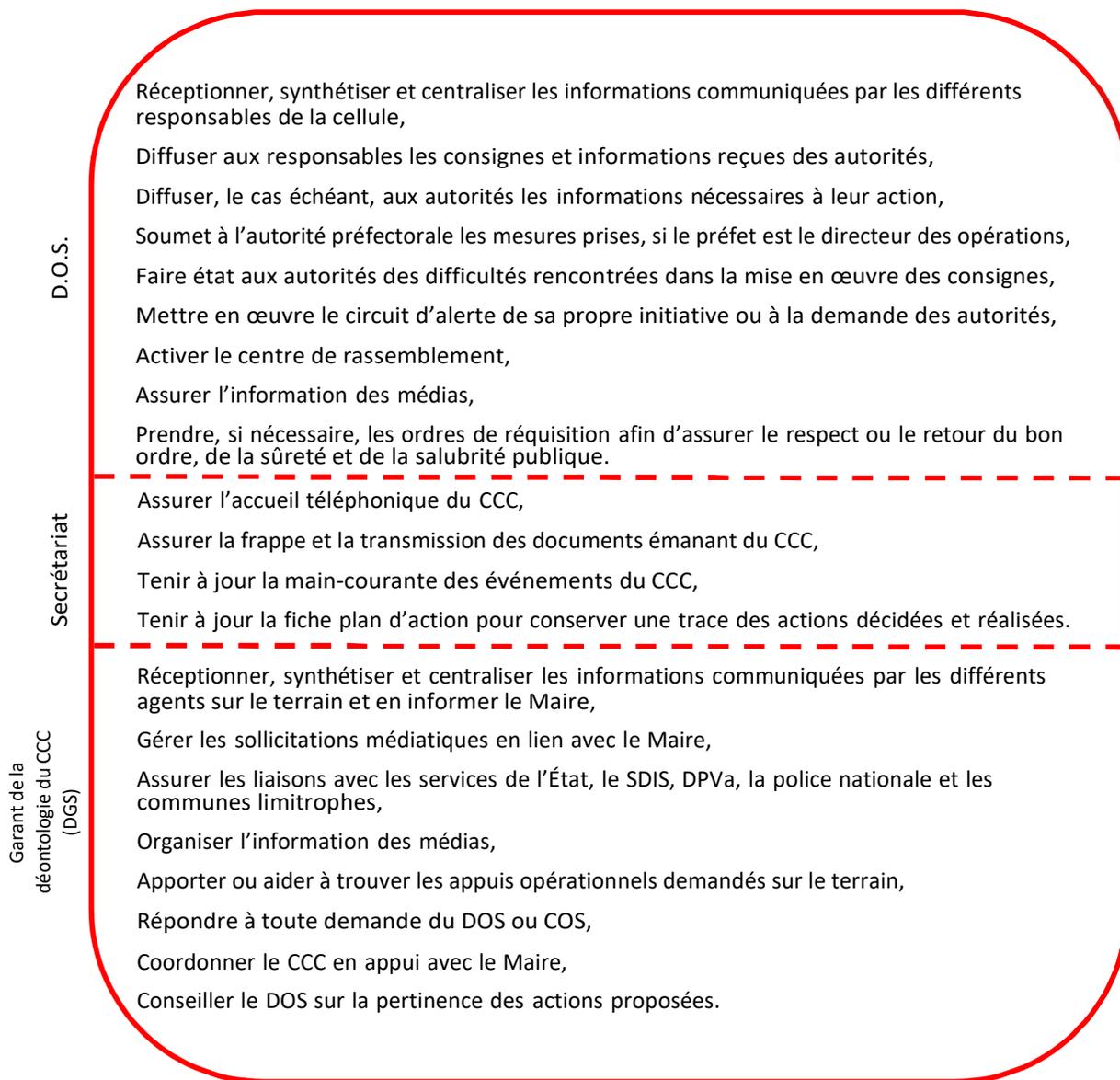
Déclencher le PCS (phase 1 et **phase 2**),
 Convoquer le Commandement Communal de Crise,
 Rédiger les messages d'alerte (automate, porte-voix, téléphone...) en amont de la diffusion,
 Déterminer les secteurs à alerter,
 Décider des actions urgentes.
 Diffuser le déclenchement du PCS et les consignes aux intervenants,
 Installer le PCCC,
 Ouvrir la main-courante des événements (informatisée et/ou manuscrite).

Garant de la
 déontologie du CCC
 (DGS)

Informers les services de l'État de la mise en place du PCS,
 Aider à la rédaction des messages d'alerte en amont de la diffusion et donner les instructions au responsable de l'Accueil de crise,
 Aider aux décisions du PCCC.

Électricien

Se rendre au PCCC,
 Assurer la maintenance énergie sur l'ensemble des bâtiments communaux,
 Répondre aux demandes du CCC.



Garant de la
déontologie du CCC
(DGS)

Assurer, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune,

Organiser un communiqué de fin de crise,

Faire le point de la situation avec le standard de crise et le C.C.A.S.,

Assurer les relations post-crise avec les services de l'État,

Participer à la réunion d'analyse après action du CCC,

Faire remettre à jour ou compléter le PCS en fonction du retour d'expérience.

Électricien

Assurer la récupération de son matériel mis à disposition dans le cadre de la crise,

Assurer les réparations dans les bâtiments sinistrés,

Établir le bilan d'utilisation du matériel,

Participer à la réunion d'analyse après action du CCC.

Fiche Actions – Pôle Sécurité Sauvegarde

Phase 1



Veille

Élu
 Vérifier son listing d'appels.

Directeur du pôle
 Faire vérifier son listing d'appels, le matériel, le suivi des véhicules, le plein de carburant des véhicules, le listing des ERP,
 S'assurer du fonctionnement de toutes les radios,
 S'assurer de la mise en charge de 4 radios en plus de celles nécessaires à la PM.

Vigilance

Élu
 Rejoindre le Comité de Vigilance,
 Récupérer une radio au PCCC.

Directeur du pôle
 Rejoindre le Comité de Vigilance,
 Faire mettre en charge les radios restantes.

Mobilisation

Élu
 Déclencher le plan d'alerte du CCFF et de la RCSC,
 Se rendre au PCCC puis à la salle du conseil,
 Préparer avec l'ensemble du CCC le message d'alerte à diffuser,
 Convoquer les responsables du CCFF, de la RCSC, de la PM et HSTA à la salle du conseil,
 Déterminer avec eux les secteurs à évacuer et la mise en place de barrières,
 Donner les instructions pour la diffusion du message d'alerte automate.

Directeur de pôle
 Appeler l'ensemble du personnel de la PM et de la PME,
 Se rendre au PCCC puis à la salle du conseil,
 Prendre les instructions auprès de l'Élu du pôle,
 Écrire les consignes et le contenu du message d'alerte,
 S'assurer des moyens radios et des liaisons,
 Faire transmettre les radios au PCCC et fournir les codes.

Accueil PM
 Ouvrir une main-courante,
 Se rendre à l'accueil du poste de Police Municipale,
 Récupérer le listing téléphonique des ERP,
 Vérifier le matériel nécessaire à la situation.

Président CCFF
Président RCSC

- Déclencher l'alerte en cascade,
 - Se rendre à la salle du conseil,
 - Informers l'Élu du nombre d'équipiers à disposition,
 - Mettre à disposition du Directeur du pôle, l'ensemble des équipiers du CCFF présents lors de l'opération.
-
- Déclencher l'alerte en cascade,
 - Se rendre à la salle du conseil,
 - Informers l'Élu du nombre d'équipiers à disposition.

Élu
Directeur du pôle
Accueil PM
Président CCFF
Président RCSC

- Rester en contact permanent avec les responsables CCFF, RCSC et PM,
 - Leur donner des instructions au fur et à mesure des besoins,
 - Aider aux décisions du CCC,
 - Remplacer le Maire si besoin.
-
- Distribuer les instructions,
 - Nommer un responsable pour les liaisons en cas de panne de communication (ASVP ou CCFF).
-
- Assurer les liaisons radio/téléphone avec les équipes sur le terrain à défaut envoi ASVP si urgence,
 - Assurer l'alerte des écoles/crèches/maisons des assistantes maternelles,
 - Alerter les ERP en zone à risque,
 - Préparer les arrêtés.
-
- Prendre les instructions auprès de l'Élu,
 - Rendre compte des différentes missions à l'Élu,
 - Mettre à disposition :
 - 1 équipage pour l'aide au pôle Sécurité Sauvegarde avec véhicule CCFF (**phase 1**)
 - Prévoir 2 équipages pour l'aide au pôle Ravitaillement avec les véhicules (BL 577 VE / KANGOO 15 AWZ 83) (**phase 2**),
 - Faire écrire le message d'alerte,
 - Faire alerter la population en faisant du porte-à-porte,
 - Faire aider à la fermeture des axes routiers.
-
- Prendre les instructions auprès de l'Élu,
 - Rendre compte des différentes missions à l'Élu,
 - Faire écrire le message d'alerte,
 - Faire alerter la population en faisant du porte-à-porte,
 - Faire aider à la fermeture des axes routiers,
 - Prévoir de l'aide au pôle Ravitaillement et Hébergement (**phase 2**),
 - Faire encadrer l'évacuation de l'école maternelle vers la salle polyvalente.**

Élu
Directeur
du pôle
Accueil
PM

Organiser un retour d'expérience avec le CCFF, la RCSC, la PM et le service HSTA,
Participer à la réunion d'analyse après action du CCC.

Organiser avec l'Élu un retour d'expérience avec le CCFF, la RCSC, la PM et le service HSTA,
Participer à la réunion d'analyse après action du CCC.

Fermer la main-courante,
Participer au retour d'expérience du pôle.

Fiche Actions – Évacuation de l'école élémentaire

Mobilisation

Directeur des Services Techniques	<p>Ordonner la mise en place du matériel nécessaire aux barrages routiers pour la sécurité lors de l'évacuation de l'école élémentaire,</p> <p>Ordonner l'affichage « école évacuée vers la Salle Polyvalente des Clauses le : ...à...H... » sur les portails de l'école,</p> <p>Gérer et superviser les actions,</p> <p>Rendre compte de l'avancement des actions à l'Élu du Pôle Sécurité/Sauvegarde.</p>
P.M.	<p>Monter la garde au niveau de chaque barrage routier avec l'aide des ASVP.</p>
Élu Pôle Séc.	<p>Donner l'ordre de départ au Directeur de l'école.</p>
Directeur de	<p>Ouvrir le portail côté restaurant scolaire,</p> <p>Demander l'évacuation par le mini-bus des enfants vulnérables et de leur AVS,</p> <p>Organiser l'évacuation,</p> <p>Accompagner l'évacuation jusqu'à la Salle Polyvalente,</p> <p>Informer le Directeur du Pôle Hébergement du nombre d'enfants à son arrivée,</p> <p>Informer le Directeur du Pôle Hébergement d'une situation particulière.</p>
Enseignants	<p>Prendre la liste des élèves, ordonnances, médicaments...</p> <p>Encadrer la sortie des enfants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rassemblement, mise en rang sous le préau,- Vérification des toilettes,- Comptage. <p>Attendre l'ordre de départ,</p> <p>Accompagner les enfants jusqu'à la Salle Polyvalente,</p> <p>Le cheminement se fait en rang, classe après classe,</p> <p>La salle de réception est réservée aux classes de CP,</p> <p style="padding-left: 40px;">L'entrée se fait par l'accueil de la Salle Polyvalente</p> <p>La salle de sport est réservée aux autres classes,</p> <p style="padding-left: 40px;">L'entrée se fait côté Sud-Est du bâtiment</p> <p>Chaque enseignant gère le départ des enfants,</p> <p>Chaque classe reste auprès de son enseignant dans les salles,</p> <p>Rester avec les enfants de sa classe jusqu'au départ du dernier.</p>

Fiche Actions – Pôle Actions communales

Phase 1



Directeur des actions communales	Faire vérifier le listing des gestionnaires de réseaux (eau, assainissement, électricité, téléphone),
	Faire vérifier les coordonnées de DPVa et des mairies limitrophes,
Accueil CTM	Faire vérifier le listing des bureaux d'expertises.
	Vérifier périodiquement le listing des entreprises privées intervenant pour la commune.
Chef des équipes techniques	Vérifier périodiquement le listing téléphonique des agents,
	Vérifier le plein de carburant des véhicules en fin de semaine,
	Vérifier l'état du matériel en général.

Élu	Rejoindre le Comité de Vigilance,
	Récupérer une radio au PCCC.
Directeur de pôle	Rejoindre le Comité de Vigilance.
	Rejoindre le Comité de Vigilance.
Chef des équipes techniques	Rejoindre le Comité de Vigilance.

Élu	Se rendre immédiatement sur les lieux du sinistre avec le DST,
	Une fois sur place, établir immédiatement le contact avec la cellule de crise,
	Rendre compte en temps réel de l'évolution de la situation.
Directeur des actions communales	Se rendre au PCCC,
	Accompagner l'Élu sur le terrain à la demande du Maire,
	Analyser la situation et faire le point avec les personnes présentes sur le terrain,
	Faire le point avec l'Élu sur les enjeux menacés,
	Anticiper l'aggravation du sinistre potentielle,
Chef des équipes techniques	Informé le CCC.
	Rassembler son équipe au CTM,
	Faire charger dans les véhicules les barrières, les panneaux et les flèches directionnelles,
Accueil CTM	Participer à la mise en sécurité de l'ensemble du matériel du CTM.
	Ouvrir une main-courante,
	Informé le Directeur des actions communales, sur les moyens humains et matériels techniques disponibles en temps réel.

Élu	<p>Transmettre à la cellule de crise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les éléments (matériels, humain, météorologiques, stratégiques...) visualisés à proximité du sinistre - Les risques inhérents au sinistre : éboulement, ravinement, inondation, effondrement de terrain... - Les zones qui courent un danger en cas d'extension du sinistre - L'état de la circulation, des présences humaines dans la zone de danger - Le nombre et l'état des blessés s'il y en a - Les actions en cours - L'accessibilité au site - L'évolution de la situation (appel tous les quarts d'heure), <p>Répondre à toute demande du DOS ou COS,</p> <p>Rester sur place tant que sa vie n'est pas en danger,</p> <p>Rester joignable en permanence, si pour une raison inconnue la liaison est coupée, attendre que le CCC le rappelle ou le contacte par un message,</p> <p>Sur ordre d'évacuation donné par un pompier ou un policier, en informer le CCC et se rabattre immédiatement vers le PCCC.</p>
Directeur des actions communales	<p>Anticiper les demandes éventuelles de moyens supplémentaires,</p> <p>Rester en relation avec les gestionnaires de réseau (EDF, EAU/GAZ, ERDF),</p> <p>Mettre le responsable bâtiment à disposition du pôle Hébergement (phase 2),</p> <p>Aider aux décisions du CCC,</p> <p>Alerter le Chef des équipes techniques lors de grandes pannes de système (impossibilité d'accès, panne d'énergie, panne informatique générale),</p> <p>Donner les instructions au Chef des équipes pour le chargement des barrières sur les camions,</p> <p>Faire déposer les barrières selon les instructions du pôle Sécurité/Sauvegarde.</p>
Accueil CTM	<p>Assurer et faciliter la communication du pôle,</p> <p>Assurer l'accueil physique et téléphonique.</p>
Chef des équipes techniques	<p>Répartir les tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipe 1 : déposer le Citroën des espaces verts + la bâche derrière la mairie (les clés sur le bureau de l'Élu à la sécurité) puis retour au CTM - Equipe 2 disposer les barrières + panneaux + flèches directionnelles selon la demande du CCC - Equipe 3 : amener le matériel demandé et les porte-manteaux avec le Polybenne à la salle polyvalente - Equipe 4 : en attente, <p>Après chaque mission, faire revenir l'équipe au CTM (sauf contre-ordre du DST).</p>
Responsable Bâtiment	<p>Rassembler son équipe au CTM,</p> <p>Ouvrir les bâtiments demandés,</p> <p>Vérifier l'accessibilité et l'évacuation des locaux,</p> <p>Vérifier l'état de propreté et si besoin demander un nettoyage,</p> <p>Rendre compte au Directeur du Pôle Actions Communales.</p>

Élu	<p>Organiser avec la direction du pôle une analyse après action du CTM, Participer à l'analyse après action du CCC.</p>
Directeur des actions communales	<p>Assurer la récupération du matériel communal, Organiser avec l'Élu responsable du pôle un retour d'expérience, Faire établir un compte rendu des actions menées, Calculer le coût en personnel et matériel, Participer à l'analyse après action du CCC.</p>
Accueil CTM	<p>Assurer le retour à la normale du service public, Établir un état des heures de présence des agents pendant la crise, Établir un état des dégâts sur la commune ainsi que leurs coûts, Fermer la main-courante, Participer au retour d'expérience du Pôle Actions Communales.</p>
Chef des équipes techniques	<p>Assurer la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise, Établir le bilan d'utilisation du matériel, Établir un état des heures de présence des agents pendant la crise, Participer à la réunion d'analyse après action du Pôle Actions Communales.</p>
Responsable Bâtiment	<p>Assurer la fermeture des bâtiments communaux mis à disposition dans le cadre de la crise, Établir un bilan de l'opération, Participer au retour d'expérience du Pôle Hébergement.</p>

Fiche Actions – Pôle Accueil de Crise

Phase 1



Élue

Veiller à l'information de sécurité civile communale (site internet).

Directrice du pôle

Vérifier le listing téléphonique des agents régulièrement,
Vérifier le matériel,
Vérifier la mise à disposition du DICRIM à l'accueil de Mairie,
Vérifier la distribution du DICRIM aux nouveaux arrivants sur la commune.

Élue

Se rendre au PCCC,
Récupérer une radio,
Prendre les instructions auprès du CCC.

Directrice du pôle

Ouvrir une main-courante,
Rassembler les membres de l'équipe,
Mettre en sûreté les documents, les registres état-civil,
Préparer 3 postes standard et 1 poste accueil physique,
Récupérer les premières consignes auprès de l'Élue,
Faire ouvrir les registres dans lesquels seront retranscrit toutes les interventions, informations, déclarations et heures.

Élue

S'assurer tout au long de la crise auprès du CCC, des bonnes informations à relayer au public (celles-ci doivent être manuscrites et immédiatement transmises au responsable du Pôle Accueil),
S'assurer de la discrétion de l'ensemble des intervenants de l'accueil de crise,
Faire le point régulièrement avec le CCC,
Gérer les conflits.

Directrice du pôle

Dans l'attente de la mise en place du Pôle Actions Sociale (**phase 2**), voir les tableaux annexés pour les sinistrés, le logement et le bénévolat,
Lors d'une demande de rencontre avec le Maire (administrés, journalistes...) ou autres problèmes non résolus par l'accueil :

- Accueil physique (faire patienter dans le bureau de la PME et prévenir l'Élue ou sa suppléante)
- Communication téléphonique (mettre en attente et prévenir l'Élue ou sa suppléante),

Directrice
du pôle

Instaurer un roulement entre les agents dès que possible,
Assurer l'accueil physique en cas de panne téléphonique.

Élue

Organiser une analyse après action avec la direction du pôle,
Participer à l'analyse après action du CCC.

Directrice
du pôle

Fermer la main-courante,
Organiser avec l'Élue une analyse après action,
Établir un compte rendu des actions menées,
Participer à l'analyse après action du CCC.

Fiche Actions – Pôle Actions sociales

Phase 2



Directrice
du pôle

Vérifier le listing téléphonique des agents régulièrement,
Mettre à jour le listing des personnes âgées et vulnérables,
Vérifier que toutes les personnes âgées et vulnérables aient le DICRIM et le Plan familial de sûreté + les coordonnées d'un contact (membre de la famille, ami...),
S'assurer en fin de semaine du plein de carburant, de la pression des pneus et de l'état de la roue de secours,
Informers régulièrement les personnes âgées et vulnérables.

Élu(e)

Se rendre au PCCC,
Récupérer une radio,
Prendre les instructions auprès du CCC,
Se rendre au CCAS (**ou 2^{ème} étage de la Mairie – risque inondation**).

Directrice
du pôle

Appeler les autres membres de l'équipe,
Prendre les instructions auprès de l'Élu du pôle,
Se rendre au CCAS (**ou 2^{ème} étage de la Mairie – risque inondation**),
Ouvrir une main-courante,
Transmettre le message à diffuser au téléphone concernant les personnes vulnérables,
Faire appeler les personnes en zone à risque, afin de les faire évacuer si nécessaire,
Mettre en place le standard d'accueil au CCAS,
Réceptionner les appels provenant de l'Accueil de Crise (risque inondation).

Élu(e)

Superviser l'ensemble des actions,
S'assurer tout au long de la crise, auprès du CCC, des bonnes informations à relayer au public, celles-ci doivent être manuscrites et dupliquées pour chaque intervenant,
Organiser les évacuations des personnes vulnérables si nécessaire,
Demander des renforts à la RCSC auprès du CCC si besoin,
Demander l'intervention des chauffeurs de mini-bus du pôle Hébergement en renfort.

Directrice
du pôle

Assurer l'accueil physique des familles des sinistrés,
Instaurer un roulement entre les agents lorsque cela devient possible,
Gérer les offres de services,
Organiser les évacuations des personnes vulnérables si nécessaire,

Directrice
du pôle

Si demande d'évacuation d'une personne isolée sans possibilité d'évacuation seule, envoyer 1 agent + 1 personne avec les mini-bus.

Élue

Organiser avec la direction du pôle une analyse après action,
Participer à l'analyse après action du CCC,
S'assurer de la continuité des aides en cours (aides au montage des dossiers d'assurance, aides au logement, aides sociales...).

Directrice
du pôle

Fermer la main-courante,
Organiser avec l'Élue une analyse après action,
Établir un compte rendu des actions menées,
Participer à l'analyse après action du CCC,
S'assurer de la continuité des aides en cours (aides au montage des dossiers d'assurance, aides au logement, aides sociales...).

Fiche Actions – Pôle Hébergement

Phase 2



Élu Directeur du pôle	<p>Vérifier son listing d'appels.</p> <p>Tenir à jour le listing d'appels des agents du pôle.</p>
Élu	<p>Se rendre au PCCC, Récupérer une radio, Aider aux décisions du CCC.</p>
Directeur du pôle	<p>Ouvrir une main-courante, Activer le responsable Sécurité de la Salle Polyvalente, Activer les chauffeurs des mini-bus, Rassembler les membres de son équipe (en fonction des créneaux Écoles/Mairie) à la Salle Polyvalente, Se rendre à la salle polyvalente, S'assurer d'une permanence téléphonique, Faire remonter le déroulement de l'accueil à l'Élu, Mettre à disposition du CCC, les 2 chauffeurs et les mini-bus de son service.</p>
Responsable de centre d'hébergement	<p>Se rendre à la Salle Polyvalente, Recevoir ses instructions, Se rendre à son centre, Ouvrir le registre de recensement (personnes entrant/sortant, logements).</p>
Chauffeur mini-bus	<p>Rester à la Salle Polyvalente avec le mini-bus, Attendre les instructions données par le Directeur du pôle.</p>
Responsable Sécurité de la Salle polyvalente	<p>Ouvrir la Salle Polyvalente, Vérifier l'accessibilité, Faire évacuer les locaux si occupés.</p>

Responsable
Sécurité de la Salle
polyvalente

Aide à
l' hébergement

Vérifier l'état de propreté,
Rendre compte des actions au Directeur du pôle,
Installer à l'entrée des salles une table avec des draps d'essuyage,
Installer 14 tables dans la salle de sport et 5 tables dans la salle de réception avec les numéros de classes affichés dessus,
Réceptionner les enfants évacués en mini-bus.

Se rendre à la Salle Polyvalente,
Vérifier l'état de propreté du centre attribué.

Élu

Directeur
du pôle

Responsable
de centre
d' hébergement

Chauffeur
mini-bus

Responsable
Sécurité de la Salle
polyvalente

Donner les instructions au Directeur de pôle pour la gestion des centres,
S'assurer des moyens humains déployés dans la structure d'hébergement.

Gérer l'ensemble des actions à partir de la Salle Polyvalente,
Préparer et organiser l'hébergement des sinistrés,
Désigner les responsables des centres,
Veiller à l'ouverture des registres entrée/sortie pour chaque centre,
Faire équiper les centres en produits et matériels d'entretien,
Faire le tour des centres d'hébergement régulièrement,
Faire remonter à l'Élu tout besoin,
Faire part au Pôle Actions Sociales :

- Des besoins médicaux,
- Des besoins d'entraide,
- Des besoins relogement.

Assister les sinistrés,
Transmettre un bilan régulier de la situation au Directeur du pôle,
Définir les besoins du centre d'hébergement.

Assister le CCAS dans l'évacuation des personnes vulnérables,
Après évacuation, retourner à la Salle Polyvalente dans l'attente de nouvelles instructions.

Suivre les instructions du Directeur du pôle,
Assurer la sécurité à l'intérieur des locaux,
Rester à disposition sur place,
Établir un tour de présence sécurité si la situation se pérennise.

Aide à l'hébergement

Assurer l'entretien des locaux,
Distribuer les repas et boissons,
Veiller au bien-être des hébergés,
Aider à la tenue du registre,
Transmettre les besoins au Responsable du centre.

Élu

Organiser le retour d'expérience avec les Directeurs sous sa responsabilité,
Participer à l'analyse après action du CCC.

Directeur du pôle

Fermer la main-courante,
Organiser avec l'Élu un retour d'expérience,
Établir un compte rendu des actions menées,
Calculer le coût de revient en personnel et en matériel de l'opération,
Participer à l'analyse après action du CCC.

Responsable de centre d'hébergement

Fermer le registre,
Établir un compte rendu,
Transmettre le registre, les clés et le compte rendu au Directeur du pôle,
Participer à l'analyse après action du pôle.

Chauffeur mini-bus

Nettoyer et ranger les véhicules,
Établir un compte rendu,
Participer au retour d'expérience du CCAS,
Participer à l'analyse après action du pôle.

Responsable Sécurité de la Salle polyvalente

Organiser le nettoyage de la Salle Polyvalente,
Participer à l'analyse après action du pôle.

Aide à l'hébergement

Participer à l'analyse après action du pôle.

Fiche Actions – Pôle Ravitaillement

Phase 2

Veille

Mobilisation

Sécurisation

Post-crise

Élu

Directeur
du pôle

Vérifier son listing d'appel.

Mettre à jour régulièrement le listing d'appel de ses agents,

Mettre à jour le listing des fournisseurs,

Mettre à jour le tableau de rationnement des vivres.

Élu

Directeur
du pôle

Se rendre au PCCC,

Récupérer une radio,

Contacter le Président Délégué du CCFF,

Organiser le ravitaillement avec le Directeur.

Faire ouvrir une main courante,

Faire venir son personnel au Restaurant Scolaire,

Déterminer les possibilités d'approvisionnement en eau,

Déterminer le nombre d'en-cas et de repas possibles pour les 24h à venir avec les produits disponibles (évacués, secours organisé, participants au PCS),

Faire part de son constat à l'Élu.

Élu

Directeur
du pôle

Faire remonter au Directeur du pôle (chef du Restaurant Scolaire) les besoins.

S'informer sur le nombre de repas à fournir,

Déterminer les besoins complémentaires en vivre,

Contacter les fournisseurs potentiels en privilégiant les livraisons sur place,

Faire valider les commandes par l'Élu,

Donner les instructions à son personnel pour gérer le service en son absence,

Se rendre chez le fournisseur retenu, accompagné par l'équipe ravitaillement du CCFF (si livraison impossible),

Organiser la distribution des vivres,

Organiser avec son personnel un tour de roulement.

Élu

Organiser le retour d'expérience avec les directeurs sous sa responsabilité,
Participer à l'analyse après action du CCC.

Directeur
du pôle

S'assurer de la remise en état des locaux (restaurant + cuisine),
Faire le point avec son personnel,
Établir un compte rendu des actions menées,
Calculer le coût de revient en personnel et matériel de l'opération,
Fermer la main courante,
Organiser avec l'Élu l'analyse après action du pôle,
Participer à l'analyse après action du CCC.

Fiche Actions – Évacuation Pause méridienne

Mobilisation

Directeur du pôle
Ravitaillement

Ouvrir le portail de la maternelle côté cantine,
Donner l'ordre d'évacuation par le mini-bus des enfants vulnérables,
Demander au CCC du personnel si besoin d'encadrement,
Demander à son second de se munir des fiches d'allergies, des traitements, du listing des enfants avec les numéros de téléphone des parents et du listing des présences journalières,
Désigner 2 personnes pour le ravitaillement (qui se rendent en réserve),
Transmettre la direction de l'évacuation à son second.

Second

Organiser l'évacuation,
Donner l'ordre de départ,
Accompagner l'évacuation jusqu'à la Salle Polyvalente,
Contacter le chargé de Sécurité (gardien),
Informé le gardien du nombre d'enfants,
Informé le gardien d'une situation particulière,
Retourner au Restaurant Scolaire.

Animateur et personnel
cantine élémentaire

Encadrer la sortie des enfants,

Cour élémentaire :

- Rassemblement, mise en rang devant le portail de sortie après habillage,
- Vérification des toilettes,
- Comptage.

Cantine :

- Mise en rang sous le préau côté cantine après habillage,
- Vérification des toilettes,
- Comptage.

Atelier (ALSH) :

- Mise en rang devant la porte de sortie après habillage,
- Vérification des toilettes,
- Comptage,
- Mise en attente en rang en bas de l'escalier.

Attendre l'ordre de départ.

III. Mises à jour

Mises à jour du PCS

Page(s)	Date	Observation(s)
28	05/01/2022	Mise à jour contacts et rajout liste ERP pollution Nartuby + carte



COMMUNE DE
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 12 octobre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 12 octobre à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 1^{er} octobre 2021, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme MORALES Stéphanie, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme RENNAULT Alicia, Mme ANTOINE Françoise, M. GARNIER Thomas, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme LEVEQUE Eva, Mme FORMICA Sophie, Mme DELOLY Aline, M. NIEDDA Nicolas, M. COSTA François, M. BREMOND Brice, M. Jean-Paul LIMASSET, Mme ZENTELIN Guillemette, Mme REGLEY Catherine (Arrivée à 18h20 à la présentation du point n°2a), M. BRUCHON Michel, ANTON Sophie, Mme CAMOIN-BORR Nathalie (Arrivée à 18h10 à la présentation de l'information n°2).

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. GUYOT Jean-Paul par M. GODANO Jacques
M. SCRIMALI David par M. AURIAC Georges
M. FOURISCOT Jean par Mme ZENTELIN Guillemette

Point n°5a – 2021/063 : Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde dans le cadre de la sécurité civile

Rapporteur : M. Jacques Godano

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (P.P.R.I.) approuvé le 26 mars 2014,

Vu le P.P.R. Mouvement de Terrain prescrit le 07 janvier 1997,

Vu les articles R731-3 et L731-3 du Code de la Sécurité Intérieure.

Considérant que la commune est impactée par plusieurs risques :

- Un risque d'inondation généré par des crues torrentielles de la Nartuby et du ruissellement,
- Comme l'ensemble des communes forestières du département, le risque incendie est important sur le territoire,
- Le risque sismique est faible (zone 2) au classement « eurocode 8 »,

- Concernant les mouvements de terrain, la commune est concernée par les glissements de terrain, les affaissements, les effondrements et les éboulements. Les zones d'aléa sont localisées par petits secteurs épars sur l'ensemble du territoire,
- L'implantation de l'usine STOGAZ de la Motte, classée « Seveso seuil haut », impacte les communes de la Motte, les Arcs-sur-Argens, le Muy et Trans-en-Provence. La gare militaire Sainte Roselyne jouxte l'établissement. Même si le nouveau Plan Particulier des Risques Technologiques approuvé le 26 avril 2013 (après transformation du site) sort la commune du périmètre de sécurité, une partie des voies d'accès proches sont sur son territoire et la commune conserve des actions à entreprendre : fermeture des voies, sécurité, mise à disposition d'infrastructures, accueil sinistrés, logistique,...
- Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est généré par un flux important de transit et de desserte sur l'A8, la RD 1 555, les RD 555, 91, 54,47, la voie ferrée les Arcs/le Muy,
- le Pipeline enterré « la Mède/Puget-sur-Argens » de la société Méditerranée-Rhône passe sur le territoire au sud de la commune, il transporte des hydrocarbures raffinés, il est doublé par un ouvrage de transport de gaz naturel à haute pression de la société « GRTgaz »,
- Autres risques à considérer : pandémie, grand froid, canicule, ...

Considérant que dans le cadre du dispositif ORSEC nucléaire, la commune participe à la gestion et la distribution des comprimés d'iode, au titre de la réponse de sécurité civile dans les zones susceptibles d'être contaminées par des substances radioactives. Les sources potentielles de sinistre de ce type les plus proches de Trans-en-Provence sont : le port militaire de Toulon et le site de Cadarache,

Considérant que la commune dispose d'un plan communal d'actions de crise depuis de nombreuses décennies, il fut déclenché en 1989 (incendie) et lors des nombreuses crues de la Nartuby. Au fur et à mesure des modifications, il est devenu Plan Communal d'Intervention puis Plan Communal de Sauvegarde depuis son dépôt en mars 2010 auprès de la Préfecture.

Considérant que la dernière révision du Plan Communal de Sauvegarde datant de 2016, il vient d'être mis à jour afin d'ajuster la réponse de sécurité civile aux besoins de la commune.

Considérant que l'organisation de la sauvegarde de la population et des biens est un devoir de l'autorité territoriale

Considérant que le maire est le premier échelon de la réponse de sécurité civile et qu'il assure la direction des opérations de secours (DOS) dans les limites de sa commune jusqu'à ce que, si nécessaire, le préfet assume cette responsabilité.

Considérant que le PCS est un outil utile au maire dans son rôle d'acteur principal majeur de la gestion d'un événement de sécurité civile. Son élaboration doit donc dépasser l'obligation réglementaire pour développer une véritable culture de sécurité civile dans la commune.

Aussi, au vu de ce qui précède, l'assemblée à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet de mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde,
- D'autoriser Monsieur le maire à prendre un arrêté portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde,
- D'autoriser Monsieur le Maire à adresser le Plan Communal de Sauvegarde en Préfecture et aux différents organismes demandeurs (Conseil Départemental, ONF, DPVa, SDIS, ...),
- D'autoriser Monsieur le Maire à communiquer sur le Plan Communal de Sauvegarde : sur le site internet officiel de la commune et lors de réunions publiques d'information.

Un dossier complet est mis à la disposition des membres du conseil municipal pour consultation au service hygiène et sécurité au centre technique municipal de Trans-en-Provence.



A Trans-en-Provence,
Le 12 octobre 2021
Le Maire,

Alain CAYMARIS